



POLITIQUE
L'égalité hommes-femmes
avant la religion
Page A 4



PAKISTAN
L'aviation pilonne
les islamistes
Page A 5

www.ledavoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCVIII N° 229

LE MERCREDI 10 OCTOBRE 2007

88c + TAXES = 1\$

Fraude au bout du fil



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

UNE VASTE OPÉRATION policière visant à démanteler un réseau de fraude par télémarketing de masse, qui visait les petites et moyennes entreprises, a entraîné hier l'arrestation de 130 personnes à Montréal. Les personnes arrêtées ont été interrogées et pourraient faire l'objet d'accusations. L'arnaque suspectée consistait à vendre divers produits à des PME à des prix de 10 à 12 fois supérieurs au prix normal. Les premières plaintes reçues remontent à 2004. Environ 1500 plaintes ont été déposées auprès du Centre canadien anti-fraudes, de différents corps policiers fédéraux et provinciaux ainsi que d'organisations américaines et européennes. À lire en page A 3.

Dion se dit prêt à livrer bataille

Le chef du PLC reconnaît toutefois que les Canadiens ne veulent pas d'élections

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — La guerre de mots que se livrent le premier ministre Stephen Harper et l'opposition s'est poursuivie hier, à moins d'une semaine du décisif discours du Trône. Le chef libéral, Stéphane Dion, a soutenu être «prêt à livrer bataille» si «l'intransigeance» des conservateurs force la tenue d'un scrutin cet automne. M. Dion a toutefois reconnu que ce n'était pas son premier choix, ajoutant que «la grande majorité des Canadiens ne veut pas d'élections».

Le leader du Parti libéral du Canada a utilisé comme prétexte une conférence de presse à Ottawa concernant des changements mineurs à son équipe de porte-parole — Bob Rae devient critique en matière d'affaires

VOIR PAGE A 8: DION

Élections provinciales ontariennes

Un cadeau à Dalton McGuinty

Les Ontariens vont aux urnes aujourd'hui et les sondages de fin de campagne sont unanimes. Le premier ministre sortant Dalton McGuinty se dirige vers une nouvelle majorité. Tout ça parce qu'un seul débat a occulté tous les autres, celui sur le financement des écoles confessionnelles promis par le conservateur John Tory. L'histoire de ces élections pourrait être celle de sa défaite, lui qui pouvait pourtant encore croire à la victoire il y a quelques mois.

MANON CORNELIER

L'Economic Club de Toronto attendait le chef conservateur John Tory, lundi de la semaine dernière, pour l'entendre parler d'économie. L'ancien homme d'affaires et ex-commissaire de la Ligue canadienne de football aurait bien aimé en parler mais il y avait plus urgent. Sauver une campagne piquant du nez à vue d'œil.

Le moment était attendu, comme en témoignaient

VOIR PAGE A 8: ONTARIO

Deux rapports accablants sur la gestion à Outremont

Stéphane Harbour forcé de quitter le caucus d'Union Montréal

BRIGITTE SAINT-PIERRE
GUILLAUME
BOURGAULT-CÔTÉ

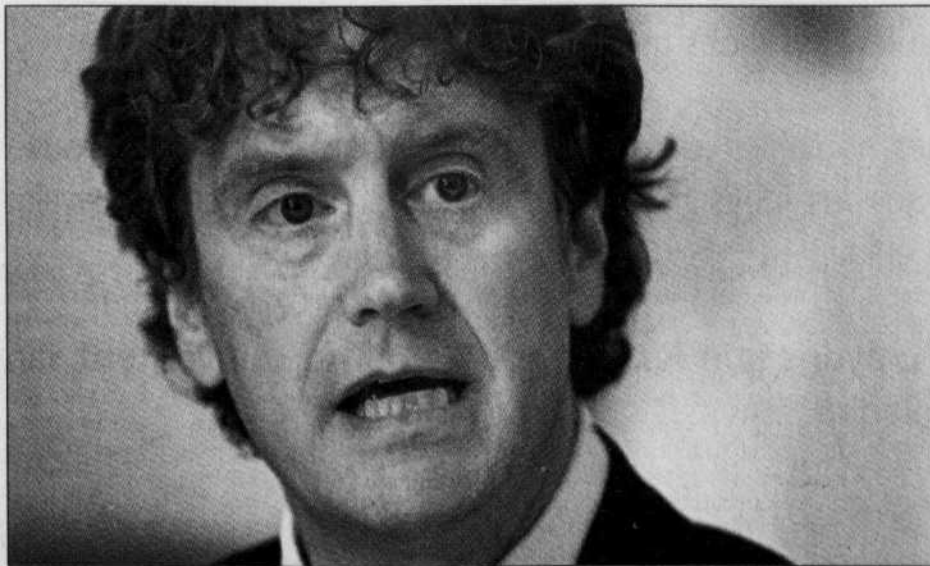
Les rapports de KPMG et de Fasken Martineau DuMoulin sur des pratiques de gestion de l'arrondissement d'Outremont rendus publics hier écorchent sévèrement l'ancien directeur de l'arrondissement, Yves Mailhot, le maire d'Outremont, Stéphane Harbour, et son ancien conseiller politique, Jean-Claude Patenaude. Assez pour que le maire de Montréal, Gérald Tremblay, demande à M. Harbour de quitter le caucus du parti Union Montréal.

Lors d'un point de presse hier, Stéphane Har-

bour a également mentionné qu'il quittait son siège au comité exécutif de la Commission métropolitaine de Montréal ainsi que la présidence d'une commission de l'agglomération, «dans le but de [se] concentrer exclusivement au redressement de la situation de la gestion de l'arrondissement». Il a indiqué qu'il demeure maire d'Outremont, à titre d'élu indépendant.

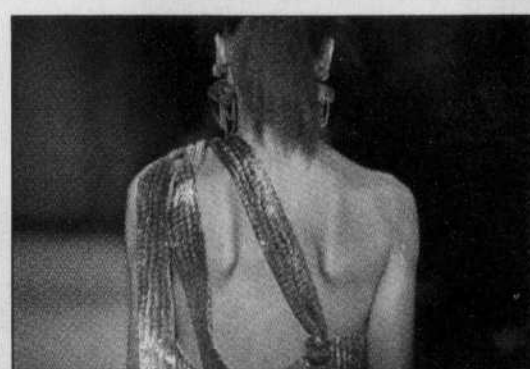
Le rapport se révèle accablant pour les trois gestionnaires. On apprend notamment que M. Mailhot — qui a depuis remis sa démission — s'est fait rembourser un compte de dépenses de plus de 14 600 \$ en 2006, alors qu'il

VOIR PAGE A 8: OUTREMONT



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le maire de l'arrondissement d'Outremont, Stéphane Harbour, continuera à siéger à titre d'indépendant.



FRANÇOIS GUILLOT AGENCE FRANCE-PRESSE

Québec estime ne pas avoir besoin d'emboîter le pas aux initiatives «anti-anorexie» prises en Europe dans le milieu de la mode.

Pas de poids minimum sur les passerelles québécoises

ISABELLE PARÉ

Dans la foulée de la Semaine de la mode à Montréal, la question de l'extrême maigreur des mannequins est de nouveau sur la sellette. La ministre de la Condition féminine, Christine Saint-Pierre, juge qu'il n'est pas opportun que son gouvernement intervienne pour empêcher l'industrie de la mode de faire défiler des lolitas maladeusement minces.

La ministre, qui assistait hier matin au lancement de la Stratégie pour l'industrie québécoise de la mode et du vêtement, en compagnie de son collègue responsable du développement économique, Raymond Bachand, estime que son gouvernement n'a pas besoin d'emboîter le pas aux initiatives «anti-anorexie» prises à ce jour par d'autres pays, dont l'Italie. «On voit

VOIR PAGE A 8: MANNEQUIN

À lire aussi en page B 1
■ Québec épaulé l'industrie de la mode

INDEX

| | |
|---------------------|---------------------|
| Actualités A2 | Éditorial A6 |
| Annonces B5 | Idées A7 |
| Avis publics .. B6 | Météo B6 |
| Carrières B4 | Monde A5 |
| Culture B8 | Mots croisés .. B5 |
| Décès B5 | Sudoku B6 |
| Économie B1 | Télévision B7 |

CHRISTIANE CHARETTE 9h

En direct du Festival du nouveau cinéma
Claude Chamberlan, Marc Labrèche, Charlotte Laurier,
Jean Leclerc (ex-Leloup), Fanny Mallette...

Réalisation: Bruno Guglielminetti



95,1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE

www.radio-canada.ca/christiane

LES ACTUALITÉS

Poursuite de 47,5 millions contre la GRC

Les policiers ont joué avec le feu, dit un responsable de la GRC

BRIAN MYLES

Les policiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) qui ont piégé Alain Olivier pour trafic d'héroïne en Thaïlande ont flirté avec la méthode controversée de la «provocation policière», a reconnu indirectement hier le patron de cette opération bâclée.

Il est contre-indiqué que des agents doubles procurent une aide financière à des individus faisant l'objet d'une enquête dans l'espoir de les amener à commettre des crimes, a expliqué Frank Palmer, supérieur de la GRC en Colombie-Britannique. «Ce sont des choses dont on essaie de se tenir loin. [...] Lorsqu'on fait des offres de la sorte, ça peut nous amener sur la pente glissante de la provocation policière», a dit M. Palmer, qui témoigne dans la poursuite civile de 47,5 millions de dollars qu'Alain Olivier a intentée contre la GRC et le Procureur général du Canada.

Considéré à tort comme un trafiquant d'envergure, M. Olivier a été amené en Thaïlande par des agents doubles de la GRC en 1989, lors d'une opération ratée pour l'achat de 2,5 kilos d'héroïne. L'opération «Déception» s'est soldée par la mort d'un agent et l'emprisonnement de M. Olivier pendant huit ans.

Avant de faire la connaissance des agents doubles de la GRC, Alain

Olivier, un junkie sans envergure, n'avait jamais importé d'héroïne en vue d'en faire le trafic et il ne possédait aucun antécédent judiciaire. Constamment fauché, il n'arrivait pas à amasser l'argent nécessaire pour faire le voyage en Asie, et ce, en dépit de l'insistance des policiers.

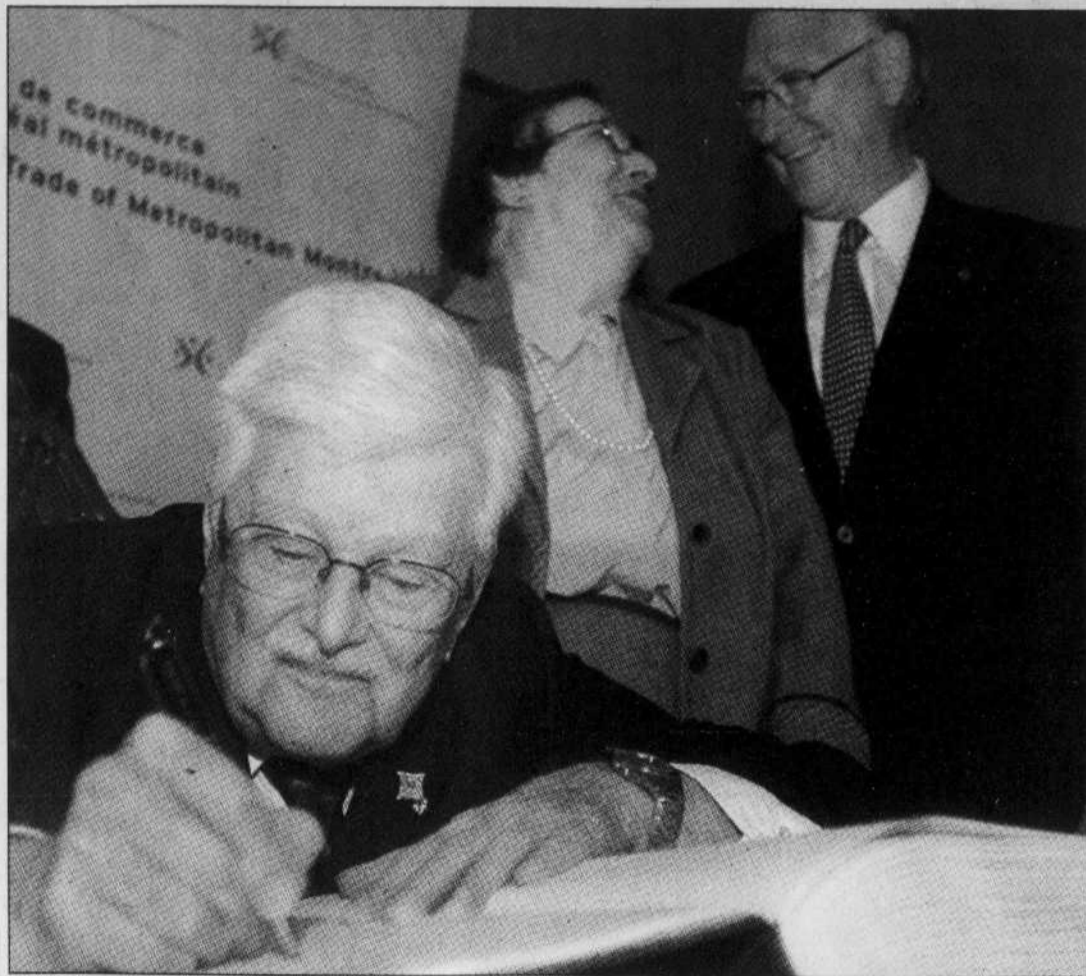
En se faisant passer pour des caïds, les enquêteurs ont promis un kilo de poudre à Olivier s'il parvenait à leur trouver un contact, à Bangkok, pour importer 10 kilos d'héroïne. Ils ont également payé son billet d'avion et ses dépenses.

M. Palmer a admis hier qu'Alain Olivier ne se serait jamais rendu en Thaïlande s'il n'avait pas connu les agents doubles de la GRC. Deux de ces policiers, Barry Bennett et Jack Dop, ont affirmé dans leurs témoignages respectifs qu'Alain Olivier ne disposait ni des moyens ni des ressources pour importer et revendre de l'héroïne au kilo. L'enquête à son sujet s'est néanmoins poursuivie parce qu'il était capable de livrer la marchandise, a expliqué Frank Palmer. «Il a senti l'odeur de l'argent», a-t-il dit.

À l'instar de ses collègues, Frank Palmer a indiqué que la GRC voulait coincer «la source» d'approvisionnement de M. Olivier en Thaïlande. Or le Québécois ne disposait d'aucun contact en Thaïlande.

Le Devoir

Montréalais exceptionnels



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

L'ACADÉMIE des Grands Montréalais compte officiellement quatre nouveaux membres depuis hier soir. Paul Gérin-Lajoie, le premier titulaire du ministère de l'Éducation au Québec et président-fondateur de la fondation qui porte son nom, est l'un des élus qui ont été honorés hier par la Ville et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, qui assure depuis 1984 la présentation de cet événement créé en 1978. M. Gérin-Lajoie a été intronisé pour son apport au secteur social. Le président du Groupe SNC-Lavalin, Jacques Lamarre, a reçu les mêmes honneurs dans le secteur économique, l'astrophysicien Hubert Reeves dans le secteur scientifique, et la metteuse en scène et cinéaste Denise Filiatrault dans le secteur culturel. Au total, 102 Montréalais font partie de cette académie des grands.

Bilan des noyades

L'été 2007 a été le moins meurtrier depuis 1998

GUILLAUME BOURGUAULT-CÔTÉ

Onze personnes ont perdu la vie en se noyant cet été au Québec. C'est beaucoup, mais c'est le meilleur résultat depuis 1998, a révélé hier le Conseil québécois du nautisme (CQN).

En comparaison, il y a eu 17 noyades en 2006 (35 % de plus que cette année), 29 en 2004 et 32 en 1999. «On observe cette année une amélioration exceptionnelle», commente Vahé Vassilian, président de l'organisme qui gère depuis 18 ans les campagnes de sensibilisation en matière de sécurité nautique au Québec.

S'il y a forcément une part de hasard qui influe sur ces résultats, M. Vassilian se dit convaincu que les campagnes de prévention commencent à porter leurs fruits. «Je crois que la population est de plus en plus consciente des dangers reliés à la pratique des sports nautiques. Les gens sont plus avisés et informés», ce qui permet selon lui de sauver plusieurs vies.

Une chose semble toutefois encore difficile à retenir pour certaines personnes: l'usage du gilet de sauvetage. Ainsi, en 2007, huit victimes sur dix ne portaient pas de gilet. Une statistique qui se confirme d'année en année, dit M. Vassilian. C'était d'ailleurs le thème de la campagne du CQN cette année. «On s'attache toujours en voiture, dit le président. On devrait avoir le même réflexe lorsqu'on monte à bord d'une embarcation, même si on sait nager.»

Toutes les victimes en 2007 sont des hommes, d'un âge moyen de 56 ans. La grande majorité des accidents se sont produits, non pas sur le fleuve (deux décès), mais sur les rivières et les lacs. Et neuf fois sur dix, c'est à la suite d'un chavirement que le décès survient.

Le Devoir

Un autre échangeur à démolir?

STÉPHANE BAILLARGEON

Pourquoi ne pas poursuivre dans la veine de la destruction de l'échangeur du Parc-des Pins en s'attaquant aux deux structures de l'échangeur du chemin de la Côte-des-Neiges (CDN) et du chemin Remembrance, près du mont Royal?

Voilà une des questions que posera l'organisme Les Amis de la montagne lors d'une conférence de presse organisée aujourd'hui sur le thème de la protection du site naturel depuis l'adoption du décret, en 2005, constituant l'arrondissement historique du mont Royal. Le groupe milite pour la reconfiguration des grandes voies d'accès à la montagne. Il souhaite par exemple qu'on réaménage la voie Camilien-Houde sur toute sa longueur pour lui donner un caractère de promenade et qu'on démantèle les stationnements de quelque 525 places situés dans le secteur de la Maison Smith.

Le dossier de l'échangeur Remembrance fait l'objet de propositions depuis des années. Le Plan préliminaire de mise en valeur de 1990 proposait déjà son démantèlement. Les défenseurs du parc réclament aussi l'aménagement de pistes cyclables et de sentiers pédestres. «Il faut rendre l'accès à la montagne beaucoup plus facile aux piétons et aux cyclistes», résume Gabrielle Korn, directrice des communications des Amis de la montagne.

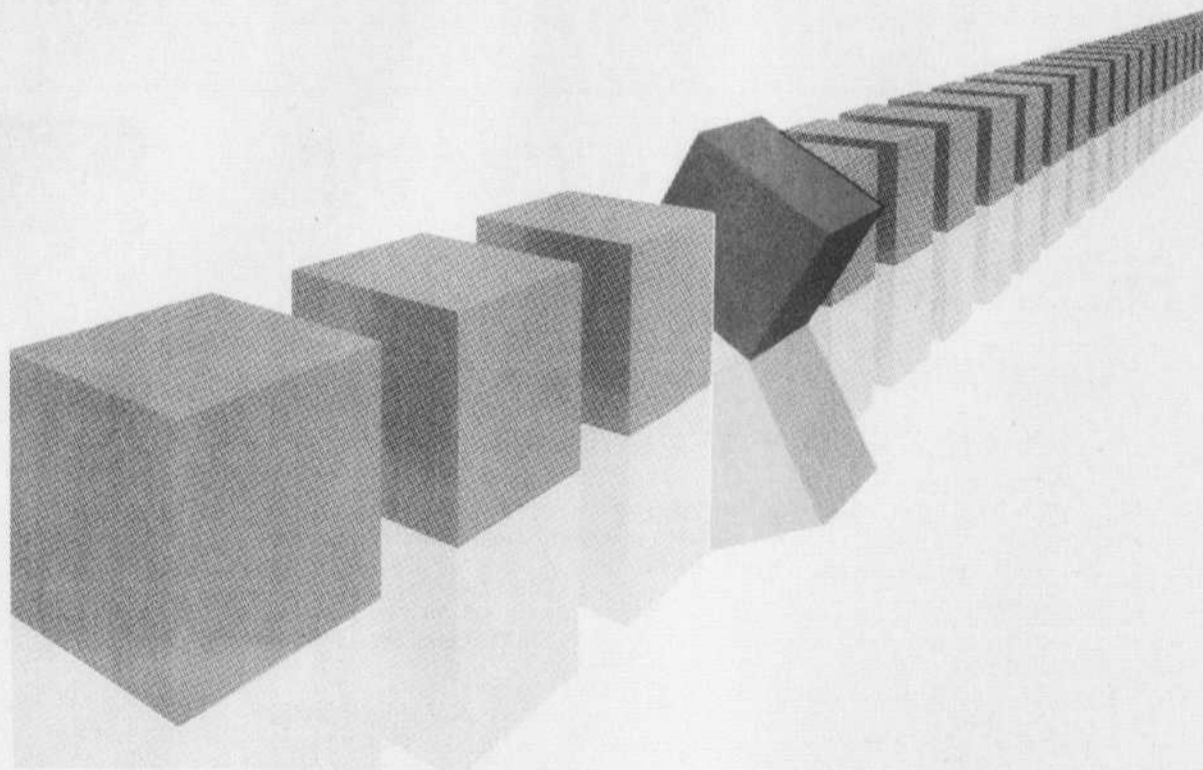
La Ville n'a pas encore annoncé de plan d'intervention pour l'échangeur CDN-Remembrance. L'enchevêtrement de béton armé a été fermé récemment à la circulation pour les camions en surcharge, le temps de réaliser certains examens. Les structures jugées sécuritaires ont été rouvertes aux poids lourds il y a quelques semaines.

Les travaux de démolition de l'échangeur du Parc-des Pins, aux limites sud-est du mont Royal, auront coûté près de 30 millions lorsque le chantier fermera l'an prochain. Le «concours d'idées» pour la mise en ordre finale du site vient de se terminer. Les propositions seront rendues publiques dans un mois et discutées avec les citoyens à la fin novembre.

Le Devoir

www.lavaltechnopole.com

AVOIR DES IDÉES,
CE N'EST PAS UN
DÉFAUT...



C'est ce que nous croyons à Laval. Nous aimons les idées, celles qui inventent de nouvelles pistes, celles qui explorent de nouveaux marchés, celles qui bousculent les idées reçues.

Si vous aimez les nouvelles idées, si vous ne craignez pas d'en trouver, si vous croyez que les idées mènent le monde... investissez à Laval et donnez-leur un élan.

À Laval, nous croyons que les entreprises qui se réinventent sans cesse ont un avenir.

LAVAL
TECHNOPOLE
LA TECHNOPOLE DU GRAND MONTRÉAL

Il y a une place pour vous à Laval...

Un numéro vous y conduit : 450 978-5959

Et un site Internet vous guide : www.lavaltechnopole.com

ACTUALITÉS



Manon Cornéliier

Harper à double tranchant

Le premier ministre Stephen Harper a laissé tomber les gants. Si le discours du Trône est approuvé, dit-il, l'opposition devra en assumer les conséquences et le laisser gouverner. Et pour faire comprendre ce qu'il veut dire par là, il a laissé entendre qu'il considèrera chaque vote sur les projets de loi découlant de son plan gouvernemental comme des votes de confiance à l'endroit de son gouvernement.

Si la position de Stephen Harper semble, à première vue, empreinte de logique, elle n'a de la valeur que si elle réussit vraiment à intimider l'opposition. On sait que le Bloc et le NPD voteront contre le discours du Trône. Il ne peut en être autrement après les conditions que leurs chefs ont posées pour l'appuyer, conditions que Stephen Harper a déjà rejetées.

De toute façon, ce n'est pas à eux que s'adressait le message conservateur, mais aux libéraux, que Harper rêve de pousser dans les câbles. Comme lors de la tenue du vote sur le prolongement de la mission afghane, le chef conservateur veut mettre en lumière la vulnérabilité et les divisions libérales. Cette fois, les troupes de Stéphane Dion semblent, à première vue, effectivement piégées. Voter contre le discours du Trône précipiterait des élections pour lesquelles ils ne sont pas prêts. Voter en faveur les forcerait par la suite, pour éviter un scrutin, à soutenir ou à laisser passer des politiques qu'ils désapprouvent.

Quand on y regarde de plus près, cependant, on réalise que la stratégie de Harper n'est pas à toute épreuve. En fait, c'est un véritable couteau à double tranchant. D'abord, pour qu'un projet de loi soit défait, il faut que les trois partis d'opposition votent contre, ce qui est loin d'être assuré. Depuis janvier 2006, la plupart des projets de loi conservateurs ont été adoptés, bien que souvent amendés, grâce à l'appui d'au moins un des trois partis adverses.

Prises à la pièce, les initiatives conservatrices peuvent donc satisfaire un parti ou un autre et rien ne dit qu'il n'en sera pas encore ainsi cette année. On sait que le gouvernement voudra réintroduire une foule de projets de loi morts au feuilleton à la suite de la prorogation des travaux en septembre. Pour cela, il n'a qu'à présenter une résolution demandant de reprendre l'étude des projets à l'étape où on les avait abandonnés. Des 27 projets morts au feuilleton, sept avaient franchi toutes les étapes et étaient en route pour le Sénat. Le gouvernement avait donc obtenu l'appui d'un des autres partis, et ça ne changera pas. Six autres projets étaient encore en comité, dont trois présentés au Parlement pour la première fois en juin. Il faudra donc attendre, dans leur cas, avant d'assister à un vote. Six projets étaient coincés en deuxième lecture après que le gouvernement les eut fait poireauter, pour la plupart, pendant plus de six mois. Bref, ce n'était pas des priorités. Des huit projets restants, quatre avaient fait l'objet de rapports de comité et quatre autres avaient seulement été présentés au Parlement, dont deux en juin.

Stephen Harper a toujours eu de la difficulté à s'accommoder du processus parlementaire. Combien de fois l'avons-nous entendu dénoncer la lenteur de l'opposition à étudier certains projets de loi alors que c'était son propre gouvernement qui avait pris des mois à les remettre à l'ordre du jour? Ce fut particulièrement le cas de projets de loi en matière de justice. Il en a présenté une flopée (13 au total), engorgeant le comité chargé de les étudier, pour se plaindre ensuite des délais occasionnés, disait-il, par l'opposition. Libéraux et néo-démocrates ont offert à quelques occasions d'adopter certains projets en matière de justice (pas toujours les mêmes) de façon accélérée, mais le gouvernement a toujours écarté ces offres. Plusieurs projets ont été adoptés rapidement, certains en une journée, et très peu ont fait l'objet d'une véritable obstruction.

Tous les projets de loi doivent faire l'objet de trois lectures et d'une étude en comité. Avant d'arriver à un vote, de confiance ou non, il peut s'écouler des semaines. Si ça se produisait cet automne, les conservateurs rateraient cette ouverture électorale qu'ils meurent d'envie d'exploiter.

Voilà donc un premier problème pour M. Harper. Sa stratégie ne lui donne pas le contrôle complet de l'échéancier. Il a beau vouloir gouverner comme s'il était majoritaire, il ne l'est pas, ce qui l'empêche de bâillonner la Chambre. Et même s'il l'était, il devrait se plier au processus parlementaire, peu importe la nature de ses projets de loi.

Il pourrait y avoir une autre solution, mais celle-ci n'est pas sans risque non plus. Les priorités de Stephen Harper sont claires: loi et ordre, allègement du fardeau fiscal, souveraineté dans l'Arctique, mission en Afghanistan, environnement. Plusieurs de ces dossiers, dont celui afghan, n'ont pas à faire l'objet de projets de loi. Donc, pas de vote de confiance à moins d'en provoquer un au moyen d'une motion dont le gouvernement ou l'opposition peut prendre l'initiative.

On touche là au deuxième problème de la stratégie de M. Harper et il est potentiellement le plus sérieux. S'il multiplie les votes de confiance sur des projets de loi ou des sujets qui n'en exigent pas, il devra porter le blâme pour tenir le Parlement sur la sellette et le pays sur le qui-vive. Ça pourrait tout simplement se retourner contre lui. Déjà perçu comme trop «contrôlant», il pourrait accentuer l'impression de chef autoritaire, dépourvu d'esprit de conciliation et prompt à l'intimidation.

Il doit pratiquement espérer que son discours du Trône ne passe pas afin de profiter à fond du désarroi actuel des libéraux, le même qu'il tente d'accroître avec son ultimatum. Il pourrait par conséquent être tenté de rendre son discours du Trône trop imbuvable pour que Stéphane Dion et ses députés puissent justifier de s'abstenir ou de s'absenter au moment du vote. Tout serait alors affaire de dosage, car les conservateurs ne voudraient sûrement pas rendre du même coup leur programme indigeste pour les électeurs.

mccornellier@ledevoir.com

Nouveaux partenariats avec le secteur privé

Québec ferme le CHSLD Jacques-Viger

La réorganisation des soins obligera 174 personnes âgées à se chercher un nouveau toit d'ici 18 mois

Québec veut en finir avec les chambres multiples et offrir aux personnes âgées des milieux de vie mieux adaptés à leurs besoins. Mais ce branle-bas de combat ne se fait sans heurts à Montréal où plusieurs lits seront fermés afin de permettre, entre autres, les économies nécessaires à la création de nouvelles ressources en partenariat avec le privé.

LOUISE MAUDE
RIOUX SOUCY

La semaine dernière, c'était des locataires de résidences privées qui faisaient les frais de la réorganisation de l'hébergement au Québec. Cette fois, c'est au tour des 174 résidents du CHSLD Jacques-Viger d'apprendre qu'ils devront déménager d'ici 12 à 18 mois. La nouvelle a fait l'effet d'un choc sismique dans cette petite communauté, dont l'état de santé des membres requiert en moyenne plus de trois heures de soins par jour, ainsi que du côté de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), qui qualifient cette fermeture de «sauvage».

Pour la présidente de la FIQ, Lina Bonamie, la décision témoigne de la volonté du gouvernement Charest de «sous-traiter les lits du réseau public vers le privé». À ses yeux, Jacques-Viger est le premier symptôme d'une longue série de désengagements à venir sur le territoire montréalais, alors que l'Agence de la santé et des services sociaux s'apprête à fermer 2000 lits de longue durée. «En jouant sur la rhétorique, à savoir que ces choix sont le fait de la volonté d'humaniser les soins en rapprochant les gens de leur milieu, on tente de masquer les véritables intentions, soit la libéralisation de la santé.»

À l'Agence de la santé et des services sociaux, on se défend de vouloir fermer des lits pour les confier



ARCHIVES REUTERS

au privé. On affirme au contraire vouloir diversifier l'offre faite aux personnes âgées, qui se résument trop souvent à un hébergement dit institutionnel. Ce faisant, des économies substantielles pourront être faites puisque les lits de longue durée coûtent en moyenne 60 000 \$ par année à l'État, contre environ 36 000 \$ en ressources intermédiaires développées de pair avec le privé. Grâce aux montants épargnés, on pourra créer de nouvelles places, mais aussi remettre à niveau certains lits vieillissants.

Tous les lits vétustes ne pourront toutefois pas être sauvés. C'est le cas de ceux du CHSLD Jacques-Viger, dont la fermeture est devenue incontournable tant la vétusté des lieux est importante. Présentement, seuls deux des six pavillons sont encore dans un état suffisamment bon pour rester ouverts, à fait valoir le CSSS Jeanne-Mance dont relève le centre. Cet argument n'impressionne guère le vice-président de la CSN, Louis Roy. «La partie qui est fermée est vétuste, et on ne le nie pas. Mais les ailes B et C sont encore en mesure d'accueillir des résidents. C'est propre, sain, et sécuritaire.»

Les syndicats comprennent d'ailleurs mal que les coûts des rénovations envisagées il y a encore quelques mois aient pu passer de 18 à 50 millions. «Il y a un vieil adage qui dit que, lorsqu'on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. Alors, quand on veut fermer un bâtiment, on dit qu'il est vétuste», s'est indigné M. Roy. Hier, le CSSS a toutefois expliqué que le montant initial avait dû être

révisé parce que la sécurité des ailes B et C ne pouvait plus être assurée, à moins que l'ensemble des pavillons ne soient remis en état.

En conférence de presse hier, une poignée de résidents et leurs familles ont néanmoins réclamé une seconde chance pour le centre Jacques-Viger. Le centre est en effet devenu le seul point d'ancrage d'une large majorité. C'est le cas par exemple de Thomas, un homme atteint d'une grave paralysie cérébrale qui gêne ses mouvements et l'empêche de parler. Il a fallu plusieurs années aux employés et à ses voisins d'étage pour apprendre à décoder ses gestes. Pour lui, un déménagement signifie la fin abrupte des liens ainsi créés au fil des ans.

Il n'est pas le seul à craindre une relocalisation, selon le président du Syndicat du CSSS Jeanne-Mance-CSN, Denis Tremblay. «Le seul fait de transférer une personne âgée d'un étage à un autre, dans le même établissement, fait en sorte que cette personne est désorientée dans les trois sphères: dans le temps, dans l'espace et avec ses proches.» Au total, cette détresse se répètera 174 fois avec la fermeture de Jacques-Viger, note M. Tremblay, qui voit là un «manque flagrant d'humanité» de la part du gouvernement. Les syndicats comme les locataires entendent d'ailleurs profiter des prochaines semaines pour rassembler une coalition visant à empêcher la fermeture du centre Jacques-Viger.

Le Devoir

Une enquête soulève des inquiétudes

Ottawa — Des groupes de défense des droits de la personne ont demandé au premier ministre Stephen Harper d'accroître la transparence des travaux de l'enquête fédérale visant à examiner les allégations selon lesquelles trois Arabo-Canadiens ont été torturés à l'étranger avec la connivence des autorités canadiennes.

«Nous sommes grandement inquiets du fait que cette enquête, jusqu'à maintenant, a été profondément injuste pour les trois hommes au cœur de ses travaux, et du manque de transparence nécessaire pour servir l'intérêt public», ont écrit les groupes en question. «Nous vous exhortons à prendre les mesures nécessaires afin que ce processus soit plus ouvert.»

L'enquête se penche sur ce qui est arrivé à Abdullah Almaliki, Ahmad Abou-Elmaati et Muayyed Nureddin lors de séjours dans des prisons syriennes et égyptiennes, après que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) les eut identifiés comme présumés terroristes.

L'ex-juge de la Cour suprême Frank Iacobucci a été nommé en décembre dernier à la tête de l'enquête, qui rappelle fortement l'histoire de Maher Arar, qui avait été lavé de tout soupçon et avait reçu d'Ottawa une compensation de 10 millions de dollars.

Presse canadienne

EN BREF

Un peu plus de sécurité

Québec — La coroner Andrée Kronström estime que les chances de survie de Dominique Bard, une femme de 43 ans décédée dans l'incendie de son logement le 22 mars 2006, auraient été grandement améliorées si son avertisseur de fumée avait été relié à une centrale. Dans son rapport d'enquête publié lundi, la coroner note que ce sont les autres locataires de l'immeuble à revenu de six logements de Saint-Pascal, dans la MRC de Kamouraska, qui ont appelé les services d'urgence lorsqu'ils ont été incommodés par la fumée. L'avertisseur de fumée situé dans l'appartement de la victime

fonctionnait, mais il n'était pas relié à une centrale, laissant croire que les pompiers auraient pu arriver plus rapidement s'ils avaient été avisés dès son déclenchement. Ils ont trouvé la victime inanimée à leur arrivée. Des traces de main sur la porte couverte de suie indiquent qu'elle avait tenté de sortir. M^{re} Kronström recommande à la municipalité de Saint-Pascal d'adopter des mesures pour encourager l'installation d'avertisseurs reliés à une centrale. Elle demande également au ministère de la Sécurité publique d'en faire la promotion à la Régie du bâtiment de réfléchir à la possibilité d'obliger l'installation d'avertisseurs reliés à une centrale. — La Presse canadienne

Télémarketing frauduleux

160 policiers arrêtent 130 personnes dans une entreprise au centre-ville

ROLLANDE PARENT

Une opération policière visant à démanteler un réseau de fraude par télémarketing de masse, qui visait les petites et moyennes entreprises, a entraîné hier l'arrestation de 130 personnes.

Les perquisitions, saisies et arrestations ont été faites principalement dans un édifice à bureaux du centre-ville de Montréal, à l'intersection des rues Beaver Hall et Beaumont. D'autres opérations policières ont eu lieu dans des résidences et des entrepôts.

Les personnes arrêtées ont été interrogées et pourraient faire l'objet d'accusations.

Selon des informations fournies par Diane Lécuyer, responsable du Bureau de la concurrence pour la région du Québec, l'arnaque suspectée consistait à vendre divers produits à des PME à des prix de 10 à 12 fois supérieurs au prix normal.

Par exemple, une trosses de premiers soins était offerte à 400 \$ l'unité par une personne qui prétendait appartenir à un organisme du secteur de la santé. Cette personne faisait valoir qu'une législation fédérale obligeait les entreprises à acquiescer une de ces trosses et qu'une augmentation du prix était à prévoir. La valeur réelle d'une trosses de ce genre est d'environ 40 \$.

D'autres produits étaient offerts, notamment du papier pour télécopieur et pour les transactions Interac. Le vendeur prétendait être le fournisseur habituel de l'entreprise, avoir reçu une première offre d'achat de la part de quelqu'un d'autre au bureau ou encore avoir reçu un bon de commande. Si l'acheteur potentiel trouvait que le prix demandé était très élevé, le vendeur prétendait que les prix étaient sur le point d'augmenter considérablement en raison de divers facteurs.

Si un acheteur non satisfait de la marchandise recevait de la retourner à l'expéditeur, il s'ensuivait des pressions incessantes, de sorte que, souvent, de guerre lasse, le client payait.

Une offre d'inscription dans un annuaire canadien pour les PME était également proposée, toujours selon la porte-parole du Bureau de la concurrence.

Les premières plaintes reçues remontent à 2004. Environ 1500 ont été faites auprès du Centre canadien anti-fraudes, de différents corps policiers fédéraux et provinciaux ainsi que d'organisations américaines et européennes.

Le stratagème aurait surtout visé des entreprises canadiennes, mais également des entreprises américaines et européennes (en France, en Irlande, en Grande-Bretagne, en Suisse et en Belgique principalement).

Lors d'un point de presse, le caporal Elaine Lavergne de la Gendarmerie royale du Canada a indiqué qu'il était trop tôt pour évaluer l'ampleur de la fraude supposée, mais que les perquisitions auxquelles ont participé 160 policiers permettraient de s'en faire prochainement une bonne idée. «Nous allons trouver des choses aujourd'hui [mardi] qui vont nous permettre d'évaluer les pertes financières des victimes», a-t-elle déclaré.

Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les policiers ont procédé à 130 arrestations mais aucune accusation n'a encore été déposée.

Jeanne d'Arc ALLAIRE
Jeanne d'Arc MERCIER

COUDRE
AUJOURD'HUI
ET DEMAIN

Les techniques sont présentées de façon très détaillée et sont accompagnées de plusieurs illustrations.

258 pages - 40,50 \$
ISBN 978-2-7608-3305-0

LIDEC inc.
514-843-5991

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

Martial BOUCHER

ROND-POINT

ÉTHIQUE ET CULTURE
RELIGIEUSE

2^e année du 1^{er} cycle
du secondaire

Fascicule B • 256 pages
16,25 \$ • ISBN 978-2-7608-1080-8

LIDEC inc.
514-843-5991

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Montréal

514.845.5545

POUR VOUS TIRER
D'EMBARRAS

LES ACTUALITÉS

Une bataille juridique s'engage pour contrer Rabaska

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Une fois le projet Rabaska autorisé par décret, ce qui devrait survenir d'ici la fin du mois si on se fie aux préparatifs en cours à Québec, il devra passer un dernier test juridique, qui débutera vendredi devant la Cour supérieure lorsqu'un juge déterminera la date des premières audiences d'une cause qui sera certainement très suivie.

En effet, le tribunal entendra les parties dans un litige qui opposera Ville de Lévis, favorable au projet, à la petite municipalité de Beaumont, 2000 habitants, qui tient le rôle de village gaulois, déterminé certes, mais sans la potion magique d'une entente financière couvrant ses dépenses, comme sa voisine et adversaire en a signée une avec Rabaska.

Beaumont entend faire appliquer sa réglementation, laquelle a obligé le promoteur à repousser vers Lévis son projet initial. Par ce règlement adopté en décembre 2005, Beaumont a interdit l'entreposage de toute matière dangereuse — combustible, explosive ou toxique — sur son territoire. En outre, ce règlement, se fondant sur une disposition législative en vigueur au moment de son adoption mais aujourd'hui disparue, prévoit que l'interdiction d'entreposage vaut jusqu'à un kilomètre à l'intérieur du territoire de sa voisine.

Or, pour être valide, le décret gouvernemental autorisant un projet comme celui de Rabaska doit être précédé d'une attestation de conformité à la réglementation municipale. Cette exigence figure dans l'article 8 du règlement d'application de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Lévis, l'alliée de Rabaska, a répliqué au règlement de Beaumont en adoptant un règlement visant la même zone, qui y autorise l'entreposage de matières dangereuses. Il appartient désormais à la Cour supérieure de décider si le règlement de Beaumont est valide et a préséance sur celui de Lévis. Si tel est le cas, Beaumont pourrait faire invalider le décret d'autorisation que Québec s'approprie visiblement à adopter, expliquait hier le porte-parole de cette municipalité, Pierre-Paul Sénéchal.

D'autre part, le président de Nature-Québec, M^r Michel Bélanger, a publiquement dénoncé hier la stratégie gouvernementale consistant à mettre systématiquement de côté les mécanismes juridiques qui nuisent à ses intérêts et à ses politiques.

Reprochant à Québec d'avoir retiré le dossier Rabaska à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), M^r Bélanger a rappelé que Québec a fait de même en contournant la Loi sur les parcs dans le dossier d'Orford et utilisé une autre loi spéciale pour annuler les retombées de la victoire juridique des riverains des pistes de motoneiges.

Que Rabaska ait conclu une entente avec les agriculteurs locaux, ajoute M^r Bélanger, «ne devrait jamais servir de justification à un corps public pour abdiquer ses devoirs ou pour s'immiscer dans un processus d'autorisation administrative destiné précisément à protéger les intérêts collectifs», écrit-il dans une lettre ouverte. Par ailleurs, ajoute-t-il, le gouvernement ne peut invoquer le fait que le BAPE se soit prononcé en faveur du projet pour se substituer aux institutions spécialisées qui doivent assumer des mandats précis en toute indépendance.

M^r Bélanger s'étonne enfin que le dossier soit retiré à la CPTAQ deux jours après que le gouvernement Charest a dévoilé sa stratégie en matière de développement durable, laquelle propose de protéger «l'intégrité des paysages et du potentiel agricole» des régions.

Le Devoir

Accommodements raisonnables

L'égalité hommes-femmes passe avant la religion

Charest amendera la Charte des droits de la personne pour répondre aux vœux du Conseil du statut de la femme

ROBERT DUTRISAC

Québec — Le premier ministre Jean Charest entend faire adopter un projet de loi pour amender la Charte des droits et libertés de la personne afin d'établir la primauté de l'égalité entre hommes et femmes sur la liberté de religion. C'est ce qu'a indiqué hier Jean Charest au cours d'un point de presse tenu à l'issue du caucus pré-sessionnel des députés libéraux.

Le gouvernement Charest entend ainsi faire sienne la recommandation du Conseil du statut de la femme (CSF) qui statuait, dans un avis rendu public à la fin septembre, que la liberté de religion, garantie par la Charte québécoise des droits, devait être limitée, «intrinsèquement», par le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes. Dirigé par Christiane Pelchat, qui dirigeait jusqu'en novembre 2006 un cabinet au sein du gouvernement Charest, le CSF a jugé que l'égalité entre hommes et femmes est «une valeur collective», un «marqueur de l'identité québécoise», et qu'elle ne peut souffrir aucun accommodement raisonnable pour des motifs religieux.

«C'est un enjeu qui me préoccupe beaucoup», a dit M. Charest. «C'est une recommandation très importante et nous sommes intéressés à bouger là-dessus.»

Jean Charest voudrait que ce projet de loi soit présenté dès l'automne. «Sur cette question-là, on n'a pas besoin d'attendre les recommandations Bouchard-Taylor», a-t-il souligné. Ces recommandations sont attendues au début de l'an prochain.

Économie

La session qui s'amorce mardi prochain, Jean Charest entend la mettre sous le signe de l'économie. A cet égard, le premier ministre était au diapason du



ARCHIVES REUTERS

chef de l'opposition officielle, Mario Dumont qui, lui aussi, fait de l'économie sa priorité immédiate.

Relevant que le déficit de la balance commerciale du Québec se creuse depuis 2003 et a atteint 8,4 milliards l'an dernier, le chef adéquate a réclamé du gouvernement un plan d'action visant à soutenir le secteur manufacturier et les exportations. L'économie québécoise n'est pas en crise mais il y a «un long et lent glissement», a-t-il signalé.

Citant le faible taux de chômage qu'affiche le Québec — le plus bas depuis 33 ans —, Jean Charest a fait une lecture diamétralement opposée de la conjoncture

économique. «Une des plus belles réalisations de notre gouvernement, c'est sa performance économique», s'est-il plu à dire.

Mais Mario Dumont a surtout fustigé le gouvernement Charest pour son inaction devant les transactions qui ont permis à deux joyaux de l'économie québécoise, Alcan et Bell, deux importants sièges sociaux mont-réalis, de passer à des mains étrangères. «C'est un gouvernement de spectateurs pendant que des beaux morceaux de notre économie se brisent», a dit M. Dumont. Il a déploré «l'absence totale et complète» de la Caisse dépôt dans ces deux dossiers. «Rarement, dans l'histoire moderne du Québec, on a vu la Caisse de dépôt aussi absente de deux grandes transactions», a relevé M. Dumont.

Répliquant avec vigueur, Jean Charest a accusé Mario Dumont de vouloir «jouer au Monopoly avec l'argent durement gagné de plein de retraités québécois». Le premier ministre a rappelé que son gouvernement avait modifié le mandat de la Caisse afin de mettre fin à son interventionnisme financier. Selon lui, les interventions directes de la Caisse se sont soldées au début des années 2000 par «des résultats désastreux».

En 1965, Jean Lesage avait défini un double mandat pour la Caisse: faire fructifier les sommes qui lui sont confiées et contribuer au développement économique du Québec. En 2004, le gouvernement Charest a fait modifier ce mandat pour mettre l'accent sur la recherche du rendement optimal, la contribution au développement économique du Québec devenant accessoire. Même s'il veut que la Caisse se montre plus interventionniste, le chef de l'ADQ a précisé qu'il ne souhaite toutefois pas que le nouveau mandat de la Caisse soit modifié.

Le Devoir

EN BREF

Myriam Bédard évite la prison

Québec — Myriam Bédard évite la prison, mais le juge Jean-Claude Beaulieu a signalé hier qu'elle présentait les caractéristiques d'une personne ayant besoin d'aide. La triple médaillée olympique, reconnue coupable de l'enlèvement de sa fille, s'en tire avec une absolution conditionnelle, assortie d'une ordonnance de probation de deux ans. Durant cette période, elle devra notamment garder la paix et éviter de se procurer un nouveau passeport, le sien ayant été déposé à la cour. Mais en prononçant la sentence, hier au palais de justice de Québec, le juge de la Cour supérieure a envoyé un message sans équivoque à l'ex-athlète. «Quant à votre attitude pendant le procès et lors de votre témoignage, il ne fait aucun doute pour le tribunal que, sans être psychologue ou médecin, vous présentez les caractéristiques d'une personne qui a besoin d'aide», a prévenu le juge Beaulieu. Il a même ajouté que «si vos proches sont convaincus qu'il y a lieu de vous protéger contre vous-même, un recours juridique est prévu à cet effet». Le juge, La période de mise en candidature pour le rectorat de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a pris fin hier. L'UQAM n'entend toutefois pas dévoiler le nom des candidats, ni même s'il y en a eu, avant une semaine. Le comité de sélection sera saisi de la situation demain et soumettra le dossier à l'attention des membres du conseil d'administration de mardi prochain. Ce n'est qu'à ce moment que l'on

saura s'il y aura une course au rectorat ou si l'université devra solliciter des candidatures pour combler le poste. Il y a un an, Roch Denis démissionnait et était remplacé de façon intérimaire par Danielle Laberge. Celle-ci a déjà annoncé qu'elle ne sollicitera pas un mandat. L'UQAM connaît des problèmes immobiliers financiers majeurs. Le gouvernement du Québec est intervenu afin d'aider l'établissement à rétablir son équilibre budgétaire. — Le Devoir précisant qu'une peine de détention ne serait pas appropriée, s'est permis de dire à la prévenue «que vos parents, soeur, frère et Jean Paquet ne demandent qu'à vous aider». Myriam Bédard a quitté le palais de justice avec son conjoint Nima Mazhari, sans s'adresser aux journalistes. Son avocat, John Pepper fils, a pour sa part informé les médias qu'il avait déposé une demande d'appel du verdict de culpabilité prononcé par le jury à l'endroit de sa cliente. — La Presse canadienne

Nobel de physique

Stockholm — Le prix Nobel de physique 2007 a été attribué conjointement hier au Français Albert Fert et à l'Allemand Peter Grunberg pour leur découverte du «phénomène de la magnétorésistance géante», qui a permis de réduire la taille des disques durs dans les ordinateurs et les appareils numériques comme le baladeur iPod. Les deux hommes sont récompensés pour leurs travaux sur la technologie

utilisée pour lire l'information stockée sur des disques durs. Ils ont découvert un effet physique nouveau, la magnétorésistance géante, ou GMR, qui a permis une «miniaturisation radicale» des disques durs ces dernières années, souligne dans un communiqué l'Académie royale des sciences de Suède, qui décerne le prestigieux prix. «L'industrie du MP3 et de l'iPod n'aurait pas existé sans cette découverte», a déclaré Borje Johansson, membre de l'Académie. Il n'y aurait pas d'iPod sans cela. — Albert Fert et Peter Grunberg se partageront une récompense de 10 millions de couronnes suédoises (1,1 million d'euros). — Associated Press

Danny Williams remporte un second mandat majoritaire

St-Jean, T.-N.-L. — Le premier ministre Danny Williams a remporté hier un second mandat majoritaire à Terre-Neuve-et-Labrador. Facilement réélu dans sa circonscription de Humber West, M. Williams a mené son parti à une victoire qui s'annonçait décisive. Après le dépouillement de plus de 500 des 1600 boîtes de scrutin, les conservateurs remportaient plus de 70 % des votes et menaient ou avaient remporté dans 42 des 48 circonscriptions de la province de 505 000 habitants. — La Presse canadienne

J'apprends à écrire

MON PROGRAMME D'ORTHOGRAPHE ET DE GRAMMAIRE

Cahiers de la 1^{re} à la 6^e année du primaire

LIÉC inc. 514-843-5991

En vente dans toutes les librairies. Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

PAR UN GROUPE D'ENSEIGNANTS

J'APPRENDS À ÉCRIRE

MON PROGRAMME D'ORTHOGRAPHE ET DE GRAMMAIRE

Cahiers de la 1^{re} à la 6^e année du primaire

GUÉRIN, éditeur ltée 514-842-3481

En vente dans toutes les librairies. Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

DES IDÉES ET DES MOTS

Français 1^{er} et 2^e cycles du secondaire

GUÉRIN, éditeur ltée 514-842-3481

En vente dans toutes les librairies. Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

Michel DAVID

DES IDÉES ET DES MOTS

Français 1^{er} et 2^e cycles du secondaire

GUÉRIN, éditeur ltée 514-842-3481

En vente dans toutes les librairies. Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

Créations TAM-TAM

Tam-Tam pour Théâtre, Arts plastiques et Musique

Valise • 367,50 \$ ISBN 978-2-7601-5699-9

GUÉRIN, éditeur ltée 514-842-3481

En vente dans toutes les librairies. Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

Lise BOUCHER, Isobel GRANT, Diane ROY

Créations TAM-TAM

Tam-Tam pour Théâtre, Arts plastiques et Musique

GUÉRIN, éditeur ltée 514-842-3481

En vente dans toutes les librairies. Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

RMJQ

Regroupement des maisons de jeunes du Québec

(514)725.2686 www.rmjq.org

Le samedi 13 octobre Luc Picard, porte-parole officiel, vous invite à découvrir l'univers des 135 maisons de jeunes du RMJQ à travers le Québec.

10^e Journée des maisons de jeunes

Hydro Québec Québec Desjardins LE DEVOIR

Programme : www.rmjq.org

Photo: David Opatina

LE MONDE

IRAK

Nouvelle bavure de gardes de sécurité

Deux Irakiennes sont tuées dans le centre de Bagdad

Bagdad — Deux femmes ont été tuées hier dans le centre de Bagdad par des gardes de sécurité étrangers qui ont ouvert le feu sur leur voiture.

L'incident s'est produit en début d'après-midi dans le quartier de Karrada, selon des sources de sécurité et des témoins, moins d'un mois après une fusillade meurtrière qui a fait 17 morts sur le passage d'un convoi de l'entreprise américaine Blackwater.

Ces sources ont précisé que les gardes de sécurité avaient tiré alors que la voiture à bord de laquelle les victimes se trouvaient s'est approchée de leur convoi. Aucune indication n'a été fournie sur l'identité de la compagnie de sécurité impliquée dans cet incident, qui survient alors que Bagdad a décidé de mettre au pas ces compagnies étrangères, connues pour leur arrogance et leur brutalité.

Miremb Nantongo, porte-parole de l'ambassade des États-Unis à Bagdad, dont la sécurité est assurée par Blackwater, a assuré qu'il n'y avait « aucune connexion avec l'ambassade ». « Blackwater n'est pas impliquée », a répété Mme Nantongo.

Selon un responsable irakien parlant sous le couvert de l'anonymat, « des gardes de sécurité privés, dans un convoi de véhicule 4x4, ont ouvert le feu sur une voiture de type Oldsmobile dans le quartier de Karrada, tuant deux femmes ».

Un témoin, Ammar Faleh, qui tient un commerce à Karrada, a précisé que « le convoi était formé de cinq véhicules de type GMC. Ils portaient des inscriptions en anglais et en arabe prévenant les automobiles de ne pas s'approcher ».

« Une femme était au volant d'une Oldsmobile et une autre assise à ses côtés. Deux enfants étaient assis derrière. Lorsque la voiture s'est approchée du convoi, les gardes ont ouvert le feu. Les deux femmes ont été touchées à la tête », a assuré ce témoin. La voiture était criblée de plus de 40 impacts de balles. Les sièges étaient couverts de sang et de mèches de cheveux.

Un autre témoin, Sattar Jabbar, a ajouté qu'une troisième femme, assi-

se avec les deux enfants à l'arrière, avait été blessée à l'épaule. « La voiture a essayé d'éviter le convoi des GMC blancs, conduits par des étrangers. En se déportant, la voiture s'est approchée du dernier 4x4, et les gardes ont ouvert le feu », a expliqué Sattar Jabbar.

Un policier, en faction à proximité, qui n'a pas voulu donner son nom, a assuré que les GMC du convoi avaient ensuite filé « comme des voleurs ».

Dédommagements

Le gouvernement irakien a pour sa part réclamé à la société privée américaine de sécurité Blackwater huit millions de dollars pour les familles de chacune des 17 victimes de la fusillade du 16 septembre dernier, a révélé hier un haut responsable du gouvernement.

Cette même source a indiqué que le chiffre correspondait à peu près aux compensations payées par le gouvernement libyen aux familles des 270

victimes de l'attentat de 1988 contre un avion de ligne au-dessus de Lockerbie, en Écosse.

Blackwater, sous contrat avec le département d'État américain pour la protection de ses diplomates, a été informé de cette demande d'un total de 136 millions. On ignore toutefois la réponse de l'entreprise basée en Caroline du Nord, qui n'a pas répondu dans l'immédiat aux questions de Reuters envoyées par courriel.

A Washington, le porte-parole du département d'État, Sean McCormack, n'a pas souhaité commenter le montant des indemnités demandées par l'Irak.

Dimanche, le gouvernement irakien a accusé Blackwater d'avoir « délibérément tué » les 17 personnes lors d'une fusillade survenue le 16 septembre dans l'ouest de Bagdad. L'entreprise a répondu avoir agi conformément au droit en riposte à une menace, mais le gouvernement irakien a affirmé de son côté que rien ne prouvait que des coups de feu avaient été tirés contre le convoi qu'escortait Blackwater.

Agence France-Presse et Reuters



L'armée turque a déplacé des chars hier dans le sud-est du pays.

Ankara autorise les incursions en Irak

Ankara — Ébranlé par la mort de 15 soldats ces derniers jours, tués par les séparatistes kurdes, le gouvernement turc a décidé hier d'agiter la menace d'une opération transfrontalière en Irak contre les bases du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).

Un communiqué publié après une longue réunion du Conseil supérieur de la lutte contre le terrorisme, dirigé par le premier ministre Recep Tayyip Erdogan, explique que « des ordres ont été donnés » — en l'occurrence à l'armée — pour le lancement « si nécessaire d'une opération transfrontalière » contre les rebelles réfugiés en Irak, sans citer nommément ce pays voisin.

Le gouvernement de M. Erdogan est sous la pression de l'opposition parlementaire, de la presse nationaliste et de l'opinion publique pour renforcer les dispositifs en place contre le PKK, notamment l'incursion contre ses bases dans le Kurdistan irakien.

La mort de 13 soldats dimanche dans un guet-apens dans une zone montagneuse proche de la frontière irakienne ainsi que deux autres pertes militaires ont provoqué un émoi populaire.

Selon les observateurs politiques, l'armée, qui réclame depuis des mois une autorisation politique pour lancer une telle incursion, semble avoir obtenu un premier feu vert. Une autorisation particulière du Parlement est cependant nécessaire pour l'envoi de troupes dans un pays étranger pour une opération d'envergure, a indiqué le ministre de la Défense, Vecdi Gönül, semblant vouloir faire remarquer que l'on n'en est pas encore là.

La Turquie ne supporte plus que les rebelles continuent de bénéficier d'un sanctuaire dans les zones kurdes du nord de l'Irak. Elle accuse les Kurdes d'Irak, alliés des Américains, d'aider les rebelles en armes et en explosifs.

Dans les années 1990, les Turcs sont entrés à plusieurs reprises dans le nord de l'Irak avec des dizaines de milliers d'hommes. Mais depuis l'invasion américaine en 2003, l'armée turque n'a fait que de courtes incursions d'envergure limitée en Irak pour traquer des rebelles. M. Erdogan devrait évoquer la question avec le président américain, George W. Bush, lors de son voyage aux États-Unis prévu en novembre. — AFP

Une troisième journée d'affrontements

L'aviation pakistanaise pilonne des islamistes au Waziristan

250 personnes ont été tuées depuis samedi

Miranshah — L'armée de l'air pakistanaise a pilonné hier des positions d'activistes islamistes au nord du Waziristan, région tribale qui passe pour un bastion d'al-Qaïda et des talibans et où des combats faisaient rage pour la quatrième journée consécutive.

D'intenses affrontements se déroulent depuis samedi soir aux alentours de la ville de Mir Ali, et près de 200 personnes (150 activistes et 45 soldats, selon l'armée) avaient péri dans les violences avant les pilonnages aériens d'hier.

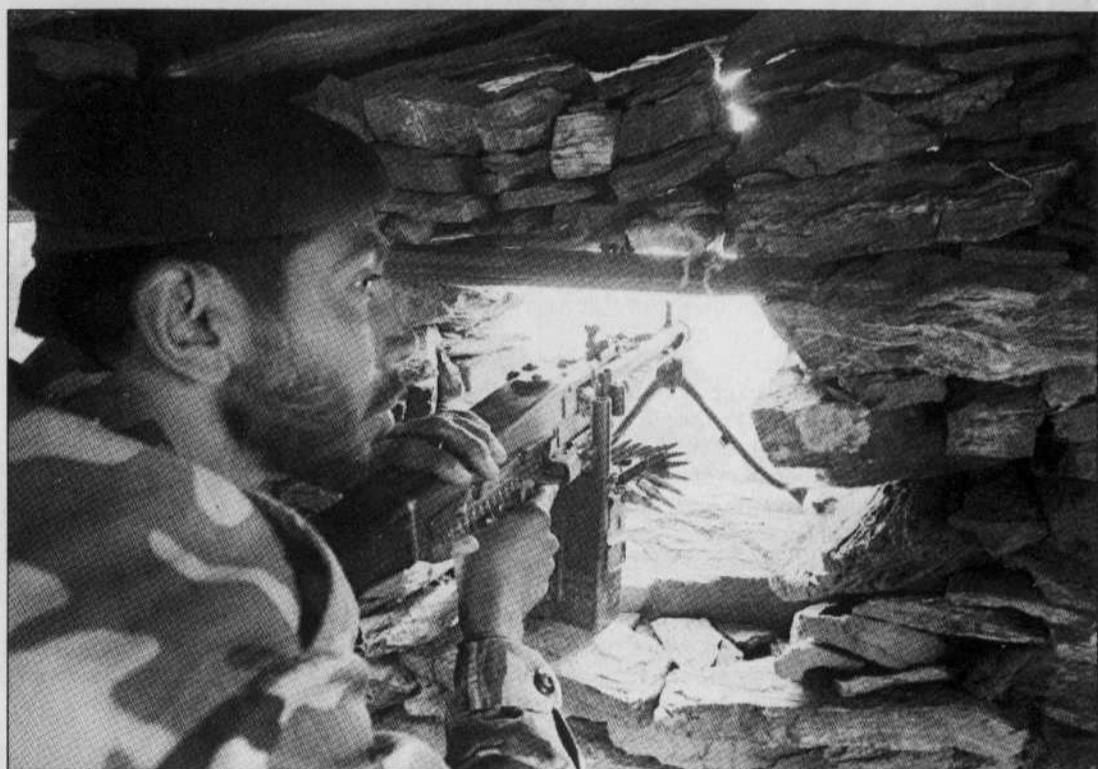
« L'armée de l'air est intervenue contre des positions d'activistes près de Mir Ali, cet après-midi », a déclaré le général Waheed Arshad.

La plupart des 50 000 résidents de Mir Ali ont fui leurs maisons après la destruction de 50 d'entre elles, a dit un membre d'une tribu, Faridullah Khan. Utilisant les haut-parleurs de la mosquée, des villageois ont supplié les soldats de ne pas incendier leurs logements, a raconté le chef de tribu, Malik Iqbal Khan.

Ce sont les combats les plus durs dans le Waziristan du Nord depuis de longs mois. Pour la seule journée d'hier, ce sont au moins 50 combattants proches des talibans et d'al-Qaïda qui ont été tués et autant ont été blessés. D'après des résidents, plusieurs civils ont aussi perdu la vie, mais l'armée ne l'a pas confirmé.

Les combats ont éclaté dimanche après que des insurgés eurent attaqué des convois de soldats. L'armée a riposté en déployant ses troupes au sol, appuyées par des hélicoptères de combat, dans une zone montagneuse près de la localité de Mir Ali.

Les districts du Waziristan du Nord et du Sud, dans la province de la frontière du Nord-Ouest, sont au cœur des zones tribales où les États-Unis affirment qu'al-Qaïda et les talibans afghans ont reconstruit



Le Waziristan est aux prises avec des violences depuis longtemps. Déjà l'an dernier, l'armée pakistanaise y avait tenté d'éliminer les extrémistes.

tué leurs forces, malgré la présence de 90 000 militaires pakistanais.

Le chef de l'État pakistanais, Pervez Mousharraf, qui a remporté samedi 6 octobre l'élection présidentielle, avait assuré la semaine dernière qu'il n'y avait pas de bases permanentes d'al-Qaïda dans son pays. Il avait cependant admis que des extrémistes islamistes liés à cette mouvance se réfugiaient dans les zones tribales frontalières de l'Afghanistan.

Beaucoup de talibans avaient rejoint ces contrées, à majorité pachotone, après avoir été chassés du pouvoir en Afghanistan fin 2001 par une coalition militaire dirigée par les États-Unis.

Beaucoup de talibans afghans avaient en effet rejoint cette région, peuplée surtout de Pachotones, après avoir été renversés en Afghanistan par une coalition conduite par les États-Unis. L'armée américaine en Afghanistan estime que beaucoup d'attaques perpétrées dans ce pays sont préparées depuis ces repaires en territoire pakistanais.

Et depuis trois mois, l'affrontement entre ces fondamentalistes et le régime Mousharraf, principal allié des Américains dans leur « guerre contre le terrorisme », s'est étendu à l'ensemble du Pakistan.

Une vague d'attentats sans

précédent a fait près de 300 morts depuis l'assaut par l'armée en juillet de la Mosquée rouge d'Islamabad, un sanctuaire d'islamistes qui défiait les autorités.

Des dirigeants intégristes pakistanais et le numéro deux d'al-Qaïda, Ayman al-Zawahiri, avaient aussitôt juré de venger leurs coreligionnaires tués pendant le siège de la mosquée.

Et, il y a 15 jours, Oussama ben Laden lui-même a déclaré le djihad, la « guerre sainte », au général Mousharraf et à son armée.

Agence France-Presse, Reuters et Le Monde

Les limites de l'ouverture de Sarkozy

Le projet de loi sur l'immigration suscite de plus en plus de critiques en France

LUC PERROT

Paris — Le projet controversé de loi sur l'immigration en France, voulu par Nicolas Sarkozy, suscite des critiques de plus en plus vives de la part des ministres issus de la gauche, marquant les limites de la politique « d'ouverture » du président français.

La secrétaire d'État à la politique de la Ville, Fadela Amara, a été la plus véhémente hier, jugeant « dégueulasse » qu'on « instrumentalise l'immigration » et répétant son opposition à un amendement instaurant la possibilité de tests ADN pour les candidats au regroupement familial. Cette déclaration a immédiatement suscité de vives critiques de la majorité de droite, dans ce qui constitue la plus sérieuse passe d'armes entre une personnalité de gauche et les députés de droite depuis la formation du gouvernement en mai.

Symbole de la politique d'ouverture à la gauche et à la « diversité » — elle est d'origine algérienne —, Mme Amara a évoqué ouvertement la possibilité d'une démission: « Très franchement, le jour vraiment où ce sera trop insupportable, le jour où ce sera trop dur, eh bien, je partirai », a-t-elle dit.

La disposition sur les tests ADN, ainsi que celle excluant les immigrés sans papiers des centres d'hébergement d'urgence, sont au centre de la polémique suscitée par le projet de loi actuellement en discussion au Parlement.

Ce texte a déjà suscité la désapprobation des personnalités d'ouverture ralliées par Nicolas Sarkozy, dont le chef de la diplomatie Bernard Kouchner et le Haut commissaire aux solidarités actives Martin Hirsch. Le gouvernement comprend neuf ministres issus de la gauche et du centre.

Le secrétaire général du parti présidentiel UMP, Patrick Devedjian, a accusé hier Fadela Amara « d'injurier les députés de la majorité ». Le député UMP François Goulard, par ailleurs opposé à l'amendement ADN, a été plus explicite, se demandant ce que Mme Amara « fait au sein du gouvernement ».

Cette opinion est évidemment partagée par les socialistes, dont le porte-parole à l'Assemblée nationale, André Vallini, a appelé Mme Amara à « pousser la logique jusqu'au bout et démissionner ».

Alors que les associations et l'opposition de gauche



Nicolas Sarkozy

continuent de batailler contre le projet de loi sur l'immigration, et que SOS Racisme, fort d'une pétition ayant déjà recueilli 120 000 signatures, appelle à une manifestation dimanche à Paris, la polémique augure mal de l'avenir de l'ouverture de M. Sarkozy.

Le chef de l'État, qui a été élu sur un programme marqué à droite, a encore affirmé la semaine dernière vouloir poursuivre cette stratégie « d'ouverture » malgré des critiques dans son propre camp.

Cette orientation reste saluée par les Français, dont plus de six sur dix sont favorables à l'ouverture, selon un sondage CSA publié hier.

« Toute politique de grand écart comporte en elle-même la certitude d'être confrontée à des contradictions majeures », observe le politologue Philippe Braud. Cet analyste rappelle que, parallèlement à l'ouverture, M. Sarkozy a défendu publiquement le texte sur l'immigration, « présenté en urgence au Parlement pour garder l'électorat qui a déserté le Front national » de Jean-Marie Le Pen.

Agence France-Presse

EN BREF

Olmert interrogé pour corruption

Jérusalem — La police israélienne a interrogé le premier ministre Ehoud Olmert pendant cinq heures hier dans le cadre d'une enquête sur un scandale financier, qui ne devrait toutefois pas remettre en cause son maintien au pouvoir. « Les enquêteurs de la police ont interrogé le premier ministre Olmert pendant cinq heures à sa résidence officielle dans le cadre de l'affaire de la banque Leumi. L'interrogatoire a porté sur des soupçons d'abus de confiance », a déclaré un porte-parole de la police, Micky Rosenfeld. M. Olmert doit être interrogé de nouveau demain et a été averti que ses réponses pourraient être utilisées contre lui en cas de poursuites judiciaires. Olmert est soupçonné d'être intervenu, alors qu'il était ministre des Finances par intérim en 2005, en faveur d'un homme d'affaires australien initialement candidat à la reprise d'une partie du capital de la banque Leumi, la deuxième d'Israël. — AFP

Pour abolir la peine de mort

Lisbonne — L'Europe a été confirmée hier à Lisbonne comme « zone libre de la peine de mort » et entend faire de son abolition universelle une de ses priorités, aussi bien auprès de ses citoyens que sur la scène internationale. Au cours d'une conférence organisée avec la présidence portugaise de l'Union européenne (UE) et la Commission européenne, le Conseil de l'Europe a proclamé la journée du 10 octobre Journée européenne contre la peine de mort, qui sera marquée tous les ans par diverses initiatives en faveur de son abolition. — AFP



Michèle B. TREMBLAY
LA COMMUNICATION
CHEZ LES
ENSEIGNANTS

Savoir-être et
savoir-faire pédagogiques

192 pages - 21 \$
ISBN 978-2-7601-6517-5
GUÉRIN, éditeur. 514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.



Par un collectif d'auteurs
Sous la direction de
Diane LAURIER
et Pierre GOSSELIN
TACTIQUES
INSOLITES

Vers une méthodologie de
recherche en pratique artistique

192 pages - 20,95 \$
ISBN 978-2-7601-6651-6
GUÉRIN, éditeur. 514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

ÉDITORIAL

Services essentiels

Les refuges pour itinérants font la quête. L'image fait sensation, mais elle renvoie à une implacable réalité: trois refuges montréalais préviennent qu'ils ne peuvent plus, sans aide financière supplémentaire, régler le sort d'une itinérance en croissance et aux multiples visages. Derrière ces appels à l'aide se cache une navrante absence de cohérence dans le soutien aux sans-abri.



Marie-Andrée Chouinard

Sur le site Internet de la Maison du Père clignote un petit cri du cœur: «Urgent besoin de rasoirs et de crème à raser.» Pour ce refuge montréalais, qui abrite chaque soir quelque 150 hommes, leur fournissant repas, sécurité et lits, l'appel en apparence banal traduit un intolérable manque de fonds.

En cette fin de semaine d'Action de grâce, les trois principaux refuges montréalais — la Maison du Père, la Old Brewery Mission et la Mission Bon Accueil — ont entonné leur lancinant refrain. Après quelques mois d'ardues négociations avec Québec, les organismes d'aide préviennent qu'ils ne pourront tenir ainsi la cadence très longtemps. Sans argent, ils devront fermer des lits, retournant à la rue ceux pour qui ils représentent l'ultime recours.

Leurs besoins sont gigantesques en comparaison de ce qu'ils perçoivent. Pour les quelque 550 lits dont ils disposent, le gouvernement du Québec leur octroie environ 5 \$ par jour et par lit. Le coût réel des services fournis et associés à un seul de ces matelas avoisine pourtant les 24 \$, ce qui explique les 4,6 millions demandés par les trois organismes. Un fossé sépare l'offre de la demande, mais pour filer un bonheur relatif, que sont cinq millions?

Cet écart de perception, dont Québec se défend en invoquant la pléthore d'organismes auxquels il doit aussi verser des subventions, exprime sans doute de manière bien morose l'incapacité du système à définir, à affronter et à cadrer le problème de l'itinérance, dont l'augmentation chronique fait au moins consensus.

Conséquence directe de la désinstitutionnalisation, la rue se colore de ces écorchés de la vie dont le profil n'est plus ce qu'il était. Il est révolu ce temps où on ouvrait la porte seulement à des hommes âgés souffrant d'alcoolisme. Certaines estimations évoquent 20 000 itinérants à Montréal, dont la moitié seraient âgés de moins de 35 ans. Une récente étude de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) avançait qu'un itinérant sur deux est susceptible de sombrer dans des problèmes de santé mentale. Et la toxicomanie fait des ravages.

A elle seule, cette itinérance «nouveau genre» commanderait des enveloppes destinées à modifier le mode de dépannage et à améliorer l'efficacité des organismes. On a tendance à l'oublier: bien plus qu'un toit, les refuges fournissent surtout la possibilité de retrouver une dignité envolée. Impossible toutefois de raffiner ses programmes d'aide quand on peine à trouver la crème à raser...

L'hétérogénéité de la clientèle des refuges donne aussi du fil à retordre aux établissements de santé, qui recueillent ces malades de la rue en crise mais ne savent trop comment en disposer. Sur son blogue, le directeur de la Old Brewery Mission raconte avec une triste ironie le renvoi en taxi d'un «patient» directement de l'hôpital au refuge...

A quand un portrait complet des multiples visages de l'itinérance? À quand une recension qui mettra fin au flou et aux ambiguïtés? À quand une action concertée plutôt qu'un soutien à la pièce? À quand une meilleure délimitation des responsabilités du système de santé par rapport à celles des organismes communautaires? À quand, enfin, un soutien financier en accord avec l'urgence des besoins?

Il est ironique de constater à quel point les autorités sont inventives lorsque vient le temps de cacher ce problème que l'on ne saurait voir; en fait foi ce vigoureux vent de surjudicialisation qui souffle sur l'itinérance à Montréal. Mieux vaudrait peut-être prêter une oreille attentive aux doléances de ces groupes qui font désormais office de services essentiels.

machouinard@ledevoir.com

Texas légal

Le Texas, l'État américain qui applique la peine capitale avec le plus d'aveuglement, s'acheminait-il enfin vers l'abolition d'un moratoire? Toujours est-il que, la semaine dernière, sa plus haute cour criminelle a suspendu l'exécution d'un jeune Hondurien reconnu coupable du meurtre d'un gérant de magasin, suivant la décision de la Cour suprême de se pencher sur la constitutionnalité de la procédure de mise à mort par injection létale.

Des 38 États où il est encore possible de réclamer la peine de mort devant les tribunaux, 36 d'entre eux préconisent le recours à ce cocktail de trois drogues dont l'injection commence, en principe, par endormir et paralyser le condamné avant d'induire un arrêt cardiaque. Dans les faits, onze États ont déjà suspendu les exécutions en raison des problèmes d'efficacité soulevés par le recours aux injections létales. L'un des cas les plus troublants est celui d'un condamné en Ohio, Christopher Newton, que ses bourreaux ont mis presque deux heures à tuer en mai dernier, alors que la «procédure» ne devrait prendre que vingt minutes.

La Cour suprême est appelée à déterminer si l'injection contrevient au huitième amendement de la Constitution, qui proscribit tout châtiment cruel et inhabituel. Son jugement n'est pas attendu avant l'année prochaine. La cause ne touche pas aux enjeux fondamentaux d'humanité que soulève la peine capitale — aujourd'hui abolie presque partout en Occident.

Que la cour déclare illégal ce type de procédure et tout au plus les autorités seraient-elles tenues de s'y conformer en mettant au point une nouvelle méthode.

Les opposants à la peine capitale n'en considèrent pas moins que ces nouveaux développements judiciaires s'inscrivent dans une lente tendance abolitionniste. Cinquante-trois personnes ont été exécutées l'année dernière aux États-Unis, contre 98 en 1999, pendant qu'un nombre croissant d'États ont décidé d'observer des moratoires formels ou informels. Sitôt la Cour suprême a-t-elle manifesté ses intentions que l'Alabama décidait de surseoir aux exécutions sur son territoire.

Les abolitionnistes veulent également croire que la récente décision de la cour criminelle texane de suspendre une exécution représente un événement significatif, sinon un tournant, vu l'extrême imperméabilité affichée depuis toujours dans cet État à l'abolition de la peine de mort. Cela reste à voir. Des 42 personnes exécutées depuis le début de l'année aux États-Unis, 26 l'ont été au Texas. On doit y procéder à trois nouvelles exécutions au cours des prochains mois. Les autorités politiques de l'État ont indiqué que les délibérations de la Cour suprême ne les influenceraient pas... Le Texas préfère encore la compagnie de pays qui exécutent sans complexe: la Chine, l'Irak, l'Iran, le Pakistan et le Soudan.

C'est aujourd'hui le 10 octobre, Journée mondiale contre la peine de mort. À défaut de mieux, la Cour suprême soulève le débat par la bande.



REPRISE

L E T T R E S

L'âge gris

Pas étonnant, quand on sait la crainte puérile qu'inspire à notre société adolescente la seule idée de la mort, que les consultations publiques sur les personnes âgées attirent si peu l'attention de ceux, bien portants, qui n'y participent pas: le seul fait de se pencher sur la question est une atteinte à la souveraineté de nos plaisirs. Et, comme le dit si bien Yann Arthus-Bertrand en terminant chacune de ses émissions du samedi soir sur les grands et les misères de la planète, l'être humain fait partie intégrante de la nature, il n'est ni au-dessus ni à côté, il en fait partie.

Si nous avions appliqué ce précepte qui semble si sage et si évident, nos villes n'auraient certainement pas le même aspect et nous ne laisserions pas mourir les plus vieux comme des choses encombrantes, nous privant ainsi d'une chronique vivante du temps perdu et d'une source inestimable de compassion et de savoir. Car chaque personne âgée qui meurt dans l'indifférence appauvrit une civilisation, rétrécit sa mémoire. Mais les vieux sont aussi le miroir de notre propre finitude, le rappel de la fugacité de nos vies égoïstes, et cela suffit à les rendre insupportables. Tant que nous ne considérons pas la mort avec plus de maturité, nos vieillards seront en danger. Ils sont si dérangeants que nous continuerons à les tuer, jusqu'à ce que ce soit notre tour...

France Marcotte
Montréal, le 8 octobre 2007

Un bel accommodement!

De passage à la paroisse Sainte-Dorothée en ce jour de l'Action de grâce, j'ai assisté à une très belle célébration familiale.

À part la chaleureuse et très vivifiante célébration, la chorale et la belle décoration de l'église pour l'occasion, ce qui m'a le plus touchée, c'est quand le curé, à la fin de la messe, a fait approcher un énorme panier de pommes de l'autel

et demandé à tous les enfants présents qui n'avaient pas fait leur première communion de s'approcher du panier et de prendre une pomme, «histoire de partager à leur façon l'Eucharistie avec le Seigneur». Cet accommodement bien raisonnable a fait plaisir aux enfants. (Bien sûr, il a aussi invité tous ceux qui avaient le cœur jeune à s'approcher eux aussi.)

Quelles belles paroles associées à cette proposition! Une ribambelle d'enfants s'est ruée autour du panier et du prêtre, et j'ai eu l'impression d'être transportée à Noël en regardant ces enfants déambuler autour du panier comme s'ils étaient autour du sapin, en train de débaler leurs cadeaux. Une atmosphère magique a régné pendant quelques instants sur les lieux. Un sentiment d'amour, de fraternité et de joies partagées rayonnait dans le cœur des petits et des grands. Par ce simple geste rassembleur, le père Gabriel Villeneuve a su mettre une paix sincère au sein de ses paroissiens et la signification de l'Action de grâce a pris toute son ampleur ici. Il aura suffi d'une parole et d'une pomme!

Nicole Abdul-Massih
Le 7 octobre 2007

Un centre à conserver

Lettre au ministre Philippe Couillard

Comme vous le savez déjà, l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal fermera le centre d'hébergement Jacques-Viger, sur la rue Saint-Hubert, à Montréal. Cela fermera 200 lits en hébergement à Montréal. Plus de 450 emplois seront perdus dans le réseau montréalais de la santé.

La fermeture de l'hôpital Viger était planifiée par l'agence régionale. D'ailleurs, elle prévoit fermer 2000 autres lits réservés aux soins de longue durée, d'ici 2009, à Montréal.

Pourtant, selon le Conseil des aînés, 5800 personnes sont en attente d'hébergement au Québec pour accueillir une population de plus en

plus vieillissante. Ainsi donc, en 2009, il manquera de 8000 à 10 000 lits dans le réseau de la santé québécois. Au Québec, il manque de volonté et de transparence politiques. En quelques mois, l'estimation du coût des rénovations de l'hôpital Viger est passée de 18 à 50 millions de dollars. Le syndicat du CSSS Jeanne-Mance a de quoi trouver étrange ce nouveau chiffre!

Mais avec 50 millions, on pourrait construire deux autres centres d'hébergement et faire retrouver au réseau de la santé les 200 lits qu'il perd. Pendant ce temps, la liste d'attente pour un placement en hébergement ne cesse de s'allonger. Qui paie encore? Les personnes malades et les personnes âgées. [...]

M. Couillard, je vous prie d'intervenir sans tarder afin de freiner la fermeture de ce centre d'hébergement et le projet de l'agence régionale de la santé de fermer des lits au cours des prochaines années.

Benoît Voyer
Saint-Jérôme, le 6 octobre 2007

Une mauvaise décision

Sur le plan macroéconomique, la contribution des deux terminaux méthaniers fera augmenter le déficit de la balance commerciale du Québec. Celle-ci est déjà très déficitaire à cause principalement des importations de pétrole. L'ajout de deux bateaux de 160 000 mètres cubes de gaz naturel liquide aux six jours creusera encore plus ce déficit. Par le fait même, notre économie deviendra de plus en plus dépendante des pays étrangers. Nos puissants voisins américains visent l'autonomie énergétique, c'est-à-dire la consommation de l'énergie produite aux États-Unis. Nous, nous faisons le contraire en voulant accroître nos importations d'énergie. L'ajout des ports méthaniers importateurs d'énergie semble être une mauvaise décision économique.

Jean-Claude Préfontaine
Lévis, le 5 octobre 2007

LIBRE OPINION

Mon Québec à moi...

MOHAMED LOTFI
Journaliste et réalisateur de l'émission
Souverains anonymes

«Je m'appelle Mohamed, je suis québécois et je vous emmerde.» La dernière fois que j'ai entendu cette phrase, j'étais dans un taxi, à quelque 5000 kilomètres d'Hérouxville, dans un pays musulman.

Accompagné de mon fils, j'ai souvent pris des taxis dans ce pays et j'ai rarement échappé aux commentaires des chauffeurs qui trouvaient inconcevable que mon fils de 23 ans ne parle pas couramment l'arabe et ne connaisse pas suffisamment la religion de son père. Aux yeux de certains chauffeurs, ne pas lui apprendre l'arabe et la religion, c'était le condamner à la perdition. Quand les commentaires prenaient le ton d'un sermon, j'y mettais fin poliment: «Mieux que l'arabe ou la religion, Monsieur, j'apprends à mon fils à se mêler de ses affaires.»

Mais ce jour-là, je suis tombé sur un chauffeur pas comme les autres. Titulaire d'un doctorat en biochimie, fatigué de manifester sa revendication du droit au travail avec des centaines d'autres chômeurs hautement diplômés, il a choisi le taxi pour faire vivre sa petite famille en attendant que son pays, ou n'importe quel autre pays, lui offre le travail qui correspond à sa formation.

Cet homme n'était tellement pas comme les autres chauffeurs qu'après lui avoir confié mes petites anecdotes avec certains de ses collègues, il s'est mis à rire comme d'une blague très drôle. Il trouvait particulièrement subversif que j'emploie dans la même phrase les expressions «arabe», «religion» et «se mêler de ses affaires».

Et, comme pour m'aider à raffiner ma ré-

plique devant d'autres sermons éventuels, il s'est mis à me proposer à la blague d'autres versions. Jamais un chauffeur de taxi ne m'avait autant fait rire. De toutes ses propositions, je me rappelle de celle-ci, qui sonnait à mes oreilles comme le refrain d'un rap: «Je m'appelle Mohamed, je suis québécois et je vous emmerde!»

Il n'y a pas longtemps, au Québec cette fois-ci, je me suis trouvé devant un professeur d'université qui tenait un discours savamment ambigu sur les notions de minorité et de majorité. À partir de quand un immigrant du Québec peut-il se permettre de se sentir membre de la majorité? Pour l'aider à mieux préciser ses propos, je lui ai demandé s'il ne trouvait pas absurde, pour ne pas dire discriminatoire, qu'on désigne certains citoyens du Québec de minorités visibles. En poussant plus loin le raisonnement, j'ai demandé à quelle catégorie de citoyens québécois je devais appartenir: à la minorité à moitié visible ou à la majorité à moitié invisible? Un peu confus devant mes questions, le professeur s'est contenté de répondre ceci: «Il faut bien qu'on vous désigne de quelque chose pour distinguer les différences culturelles.»

À 200 kilomètres d'Hérouxville, dans un local universitaire, j'imaginai l'éclat de rire de mon ami biochimiste si j'avais utilisé sa réplique à l'endroit du prof. Elle a failli m'échapper. Mais j'ai plutôt opté pour un silence dosé d'un sourire énigmatique.

Depuis ma rencontre avec cet homme d'esprit, chauffeur de taxi et biochimiste de formation, je réprime le désir de lancer à bien des personnes, d'ici et de là-bas, la réplique dont il est l'auteur. Ce ne sont pas les occasions qui manquent. Mais de peur qu'elle soit mal comprise, mal interprétée ou récupérée

médiatiquement, surtout de peur qu'elle soit dépossédée de l'humour qu'elle contient profondément, j'ai opté pour le silence. Elle résume pourtant mieux que n'importe quel discours ce que je suis devenu et ce que sont devenus la majorité de ces Québécois venus d'ailleurs. Ils n'ont pas à être inclus ou tolérés, ils sont ici et ils le restent pour le meilleur et pour le pire. Simple.

Naturellement, ils assument leur choix de s'arracher à leurs racines. En regardant leurs enfants prendre un accent qui n'est pas le leur, tranquillement mais inévitablement, ils deviendront aussi québécois que le sont devenus tous ceux et celles qui débarquent sur cette terre depuis quatre siècles. Tôt ou tard, l'immigrant finit par arriver à la même réflexion du personnage principal du premier roman d'Abba Farhoud, *Le bonheur à la queue glissante*: «Mon pays, c'est là où mes enfants sont heureux.»

À l'occasion de ce débat maladroit et confus sur les accommodements de «nous» autres envers «eux» autres, la réplique du biochimiste me revient chaque fois que le débat prend une nouvelle ampleur médiatique. Je me la répète, mais en lui apportant la nuance qui s'impose. Comme pour tuer à petites doses toute trace d'identité meurtrière qui sommeille en chacun de nous. Celle qui se contente d'une seule appartenance. Mon Québec à moi ne se contente plus d'une seule appartenance. Oui, je me la répète comme un rap ouvert sur demain.

Je suis arabe, je suis musulman, je suis juif, je suis chrétien, je suis africain, nord-africain, nord-américain, francophone, je suis berbère, je suis montréalais, je suis d'Hérouxville.

Je m'appelle Mohamed, je suis Québécois et je vous embrasse...

IDÉES



JOHN GRESSE REUTERS

Égalité des sexes, religion et chartes des droits

La prudence s'impose

PIERRE BOSSET

Professeur de droit public
au département des sciences juridiques
de l'UQAM

Il faut savoir gré au Conseil du statut de la femme (CSF) d'avoir proposé, dans un avis rendu public le 27 septembre, une réflexion sur les rapports entre l'égalité des sexes et la liberté religieuse. Bien documenté, l'avis du Conseil apporte en effet une contribution importante au débat public sur cette question, débat qui retient une partie — mais une partie seulement — de l'attention des coprésidents de la commission Bouchard-Taylor. Dans l'intérêt d'un débat public éclairé, il était salutaire qu'une réflexion consacrée spécifiquement à la question de l'égalité des sexes soit mise en avant par un organisme public comme le CSF.

Nous voulons ici commenter deux des recommandations du Conseil, l'une qui prône l'interdiction de signes religieux « ostentatoires » pour le personnel des institutions publiques, l'autre qui favorise une modification à la Charte québécoise des droits et libertés de façon à prévoir, comme le fait l'article 28 de la Charte canadienne, que les droits et libertés qui y sont énoncés soient garantis également aux deux sexes.

Une suprématie relative de l'égalité des sexes?

D'un point de vue juridique, on peut s'interroger sur l'utilité objective de la recommandation visant à modifier la Charte québécoise. Le but recherché par le Conseil est simple et légitime: que l'application de l'obligation d'accommodement tienne compte de l'égalité des sexes. Or, comme le Conseil le reconnaît lui-même dans son avis, les concepts de la Charte québécoise suffisent déjà à la tâche. Pensons à la notion de « contrainte excessive », qui limite la portée des accommodements raisonnables et permet de tenir compte d'une véritable atteinte aux droits d'autrui.

Nous partageons l'avis du Conseil selon lequel le concept de « droits d'autrui » inclut bien l'égalité des sexes. On peut ajouter que l'article 9.1 de la Charte québécoise prévoit, quant à lui, les limites de la liberté religieuse: ces limites sont structurées par les valeurs démocratiques, l'ordre public et le bien-être général, notions qui, elles aussi, comprennent indéniablement l'égalité entre les femmes et les hommes. *A priori*, donc, on peut se demander s'il existe un véritable « besoin de droit » sur cette question: la prise en compte de l'égalité des sexes n'est-elle pas déjà inhérente à la Charte québécoise? Cela, d'autant plus que l'article 10 de la Charte énonce clairement que les droits garantis par celle-ci doivent s'exercer « sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur le sexe ».

En proposant l'ajout à la Charte québécoise d'une disposition analogue à l'article 28 de la Charte canadienne, le Conseil se défend de vouloir établir une hiérarchie entre les droits garantis par la Charte québécoise. Une telle hiérarchie serait d'ailleurs, selon nous, contraire non seulement au droit canadien et québé-

cois mais aussi aux principes consacrés par la communauté mondiale.

Rappelons que, lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne en 1993, on adopta le principe selon lequel les droits de la personne sont interdépendants et indivisibles et doivent être traités sur un pied d'égalité. L'énoncé de ce principe a été salué comme une grande victoire par les groupes intéressés à la défense des droits — y compris les groupes de femmes, qui ont activement milité en sa faveur — car il reconnaît que les droits présentent des dimensions aussi bien économiques, sociales et culturelles que civiles et politiques. Hiérarchiser aujourd'hui les droits irait à l'encontre de ce principe qui intègre l'ensemble des droits dans un tout cohérent.

Le poids de la suprématie

Évitant de proposer une hiérarchie formelle des droits, le Conseil choisit plutôt de parler d'une suprématie relative de l'égalité des sexes, suprématie qui serait contextuelle, c'est-à-dire activée dans des situations de fait où existerait un conflit réel entre l'exercice de la liberté religieuse et l'égalité des sexes.

Même sous cette forme atténuée, la proposition mérite un examen approfondi, toujours à la lumière du principe d'interdépendance des droits. Une approche qui permet peut-être de trancher un conflit entre le droit d'une personne et celui d'une autre personne devient problématique lorsque deux motifs de discrimination (le sexe et la religion, par exemple) s'incarnent dans la même personne, par exemple, lorsqu'une femme, par ailleurs croyante, désire exprimer sa croyance en milieu de travail.

Les juristes anglo-saxons parlent d'intersectionnalité de motifs pour désigner une telle confluence de motifs de discrimination interdits. L'approche intersectionnelle tient compte du contexte social, politique et historique; elle reconnaît le caractère unique de la discrimination due à la confluence de motifs. Pour citer sur ce point la juge L'Heureux-Dubé, autrefois de la Cour suprême du Canada: « La situation de personnes qui sont victimes d'actes discriminatoires multiples est particulièrement complexe. [...] Classifier ce genre de discrimination comme étant principalement fondé sur la race ou le sexe, c'est mal concevoir la réalité des actes discriminatoires tels qu'ils sont perçus par les victimes. »

En matière d'égalité des sexes et d'égalité religieuse, la proposition du Conseil tient-elle adéquatement compte de la confluence des motifs? Respecte-t-elle l'interdépendance et l'indivisibilité des droits? Nul doute que certains intervenants, comme les groupes œuvrant auprès des femmes immigrantes, pour qui la confluence des motifs de discrimination est une réalité de tous les jours et qui sont soucieuses non seulement de l'égalité des sexes mais aussi d'une véritable intégration sociale et professionnelle, sans laquelle il ne saurait y avoir d'égalité des sexes, y verront un enjeu de droits.

La neutralité religieuse de l'État: jusqu'où?

Par ailleurs, il faut s'interroger sur le fondement et la portée de la recommandation qui consisterait à interdire au personnel des institutions publiques le port de certains signes d'appartenance religieuse.

Tout d'abord, quel est le fondement de cette

recommandation? L'avis du Conseil établit, à juste titre, certains liens entre l'égalité des sexes, la dignité humaine et la neutralité religieuse de l'État, cette dernière étant au service des premières (tout comme elle est également au service de la liberté de conscience et de la liberté religieuse). Le Conseil donne pour exemple le niqab, un voile qui cache entièrement le visage d'une femme à l'exception des yeux, comme signe manifestement contraire à l'égalité des sexes et à la dignité humaine. Toutefois, sa recommandation vise tous les signes religieux ostentatoires. La logique semble être la suivante: le niqab est contraire à l'égalité des sexes et à la dignité humaine; le niqab est un signe ostentatoire; donc, il faut interdire tous les signes ostentatoires.

Cette logique s'applique sans difficulté au niqab, mais tient-elle toujours lorsqu'il s'agit de signes comme la kippa ou le turban, voire de signes non sexuels, comme la croix? Le médecin qui porte une kippa a-t-il renoncé à sa dignité? Véhicule-t-il un message d'inégalité des sexes? Selon nous, le fondement de l'interdiction des signes religieux pour le personnel des institutions publiques, si celle-ci doit être aussi englobante que le propose le Conseil, doit être ailleurs: non pas dans l'égalité des sexes ou la dignité humaine, qui ne sont pas remises en cause par tous les signes religieux, mais dans le respect des libertés fondamentales de conscience et de religion de tous les citoyens, libertés dont découle historiquement l'obligation de neutralité religieuse de l'État.

Mais encore faut-il justifier la portée matérielle et personnelle de l'interdiction, et le bât blesse ici également. Le Conseil a su écarter l'approche française, qui interdit de tels signes non seulement aux agents de l'État mais aussi aux citoyens dans certains contextes (école publique). Bien comprise, la neutralité religieuse doit en effet demeurer une obligation qui incombe à l'État et non aux citoyens.

Néanmoins, la recommandation du Conseil vise sans restriction tous les représentants et fonctionnaires de l'État. On peut se demander si une telle interdiction passera avec succès le test des tribunaux, qui exigeront la preuve qu'une telle mesure ne va pas au-delà de ce qui est justifié par l'objectif recherché, c'est-à-dire de protéger les libertés fondamentales de conscience et de religion de tous les citoyens.

Pour évaluer si cette proportionnalité, essentielle pour éviter des restrictions abusives aux droits, est respectée, les tribunaux seront portés à examiner des facteurs contextuels, comme la nature des fonctions exercées par le personnel en question, la fréquence de ses contacts avec le public, la « captivité » ou la vulnérabilité de la clientèle avec laquelle il fait affaire (le cas échéant), etc. On voit mal comment une interdiction globale, visant l'ensemble des fonctionnaires et représentants de l'État, pourra passer à travers un examen aussi serré.

Selon nous, le Conseil du statut de la femme a vu juste en situant la problématique de la liberté religieuse dans le cadre de l'égalité des sexes. Mais si le Conseil offre à la réflexion publique une réflexion structurée sur les rapports entre l'égalité des sexes et la religion, ses propositions appelant à des interventions d'ordre législatif doivent selon nous être abordées, pour les motifs dont nous venons de faire état, avec prudence.

Conseil du statut de la femme

Le port du voile, d'hier à aujourd'hui

CHRISTIANE PELCHAT

Présidente du Conseil du statut de la femme

A la suite de l'éditorial de Marie-Andrée Chouinard du 1^{er} octobre 2007 sur l'avis du Conseil du statut de la femme en ce qui concerne le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et la liberté de religion, permettez-moi de dissiper une incompréhension qui laisse croire que le Conseil a modifié son opinion quant à sa recommandation de 1997 sur le port du voile pour les élèves dans les écoles.

En fait, il n'en est rien. Dans un avis publié en 1997 (*Droits des femmes et diversité: avis du Conseil du statut de la femme*), le Conseil avait recommandé qu'il soit permis aux jeunes filles de porter le voile dans les écoles. À ce sujet, la position du Conseil est toujours la même et le dernier avis ne la contredit pas.

La recommandation de 1997 était conséquente à une recherche du Conseil publiée en 1995 (*Réflexion sur la question du port du voile à l'école*) qui avait mis en lumière le fait que, l'école étant le lieu par excellence pour l'intégration sociale des enfants issus de l'immigration, il fallait éviter toute mesure qui risquerait de conduire à l'exclusion de jeunes filles de ce milieu. En ce sens, l'interdiction du port du voile nous semblait inappropriée. Le Conseil a donc fait, il y a 12 ans, le pari que le port du voile par certaines élèves devait être permis à l'école pour favoriser leur intégration. Il faut souligner que le Conseil ne s'est pas penché de nouveau sur cette question, laissant intacte la recommandation d'alors.

Dans l'avis que nous venons de déposer, nous demandons notamment au gouvernement d'exiger la neutralité religieuse de la part de ses agents de l'État dans les institutions publiques pour renforcer le principe de laïcité de la société québécoise. Cette recommandation s'applique strictement aux institutions qui relèvent du gouvernement du Québec et non à l'espace public en général. De plus, cette recommandation ne concerne ni les jeunes filles ni les jeunes garçons dans les écoles, pas plus que toute autre personne qui bénéficie des services du gouvernement dans ces lieux.

Aucun accommodement pour l'égalité entre les sexes

Pour le Conseil, l'objectif de cette recommandation est de parachever la séparation de l'État et de la religion et la neutralité de l'État. Le principe de séparation des pouvoirs religieux et politiques nous paraît en effet essentiel parce qu'indissociable de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Or ce principe serait contredit si les agents de l'État continuaient d'arborer des symboles religieux ostentatoires dans l'exercice de leurs fonctions. Avec les féministes, le Conseil a déjà critiqué le sexisme des institutions religieuses catholiques. Il rejette de la même façon celui qui s'exprime dans d'autres religions.

L'avis démontre aussi que le droit à l'égalité entre les sexes ne doit souffrir d'aucun accommodement: la liberté de religion doit être limitée, intrinsèquement, par le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes; l'obligation d'accommodement ne doit pas permettre une violation de l'égalité entre les sexes et, en cas de conflit entre la liberté de religion et l'égalité entre les sexes, il devrait être possible de limiter la liberté de religion au nom de la valeur collective d'égalité entre les femmes et les hommes. L'avis présente en outre des exemples tirés du droit international et des pratiques de certains États, affirmant que la liberté de religion peut être limitée, notamment, par les droits d'autrui.

Pour renforcer le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, le Conseil demande donc au gouvernement du Québec d'affirmer haut et fort que l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale et structurante. Pour ce faire, l'avis recommande d'amender la Charte des droits et libertés de la personne, d'adopter une politique québécoise de gestion de la diversité religieuse dans les institutions de l'État. Il recommande aussi que la Loi sur l'instruction publique soit modifiée de façon à ce que la valeur d'égalité soit véhiculée dans les politiques éducatives.

Pour le Conseil, il est essentiel que l'État joue pleinement son rôle de gardien des valeurs démocratiques et de l'ordre public. L'État doit favoriser un espace public où le renoncement à la dignité est impossible et, s'il doit permettre l'expression de croyances religieuses, il doit absolument, au nom des valeurs collectives et du respect de la dignité humaine, y apporter des balises raisonnables.

Réplique

S'il est vrai que le dernier avis du Conseil du statut de la femme évite de se prononcer sur le port du voile par les élèves, permettez-nous de rappeler que lors de son passage au Devoir, Mme Pelchat a clairement exprimé sa position «personnelle» sur cette question, laquelle penchait nettement désormais en défaveur du port du foulard dans un espace scolaire, élèves et agents de l'État compris. Le CSF affirme n'avoir eu ni le temps ni les moyens pour creuser, dans sa réflexion, cette délicate et cruciale question du port du voile dans l'espace public; soit. Mais à cet égard, les déclarations de sa présidente étaient toutefois limpides.

Marie-Andrée Chouinard

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 800 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Mungier (responsable du site Internet), Emilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy (communauté internet), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Rioux Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garnier (cartographie), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Martin Duches, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correcteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (média), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture), à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste), à l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque, Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Étienne Plamondon-Émond (commis à la rédaction), La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Olivier Spéclé (Québec), Monique Bhéret (Ottawa), LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chrétien, Martine Côté, Christiane Legault, Anelle Maltin, Claire Paquet, Geneviève Pierrat, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélisande Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire), LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zémaitis, Olivier Zuida, INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion), L'ADMINISTRATION Stéphanie Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

MANNEQUIN

SUITE DE LA PAGE 1

qu'il y a une prise de conscience à ce sujet. Ça soulève bien des inquiétudes car, dans certains cas, ça devient de l'anorexie. Mais de là à légiférer là-dessus, je ne suis pas rendue là», a précisé la ministre, interrogée par *Le Devoir* dans le cadre de la Semaine de la mode qui se poursuit jusqu'au 12 octobre.

Pourtant, en Europe, le débat sur l'étalage de jeunes filles décharnées sur les passerelles fait rage. Il y a 10 jours, le célèbre photographe italien Oliviero Toscani, qui s'est fait connaître par ses pubs pour Benetton, lançait une publicité-choc contre l'anorexie montrant le corps squelettique et nu d'une jeune comédienne française anorexique, Isabelle Caro. En diffusant l'image de ce corps famélique d'à peine 31 kg, cette campagne coup-de-poing, parrainée par la marque de vêtements No-Hita, visait à soulever le débat sur l'anorexie en pleine semaine de la mode à Milan.

Alors que l'industrie de la mode est l'une des plus importantes en Italie, à la fin 2006, le gouvernement italien a décidé de prendre le taureau par les cornes et d'adhérer à un «manifeste anti-anorexie», c'est-à-dire une sorte de code de conduite encourageant l'industrie à mettre en avant des modèles de jeunes femmes «à l'allure saine, solaire, généreuse et méditerranéenne». Le gouvernement italien a signé cette convention, qui rallie la Fédération italienne de la mode et les principaux couturiers qui exposent leurs créations aux salons de Rome et de Milan. Le texte interdit les défilés aux filles de moins de 16 ans et oblige les mannequins à présenter un certificat médical attestant qu'elles ne souffrent d'aucun trouble alimentaire.

Autoréglementation

La semaine dernière, les organisateurs de la Semaine de la mode de Montréal ont annoncé à leur tour qu'ils n'autoriseront pas l'embauche de jeunes filles âgées de moins de 16 ans ou semblant présenter des symptômes d'anorexie. «Il y a malheureusement une tendance actuelle», indiquait le 4 octobre à un quotidien de Québec Chantal Durivage, de Sensation Mode, l'organisme qui tient cet événement destiné aux créateurs, designers et journalistes du milieu de la mode. «C'est la pression qui va forcer cette tendance à fléchir», insistait-elle.

Pour le moment, il faudra donc compter sur la bonne volonté des gens du milieu pour renverser cette tendance, fortement ancrée, selon laquelle la beauté réside dans 50 kg de chair répartis sur 1,60 mètre.

Pour l'instant, Sensation Mode a requis les conseils de l'hôpital Douglas qui a développé une expertise particulière sur l'anorexie et les autres troubles alimentaires. Les jeunes filles qui auraient besoin de conseils médicaux ou nutritionnels seront orientées vers des professionnels de l'établissement. Si on cible pour l'heure les jeunes filles de moins de 16 ans, c'est qu'on les juge plus facilement influençables et moins aptes à prendre des décisions éclairées au sujet de leur alimentation. Quant à celles qui sont dans la vingtaine, on semble juger qu'elles n'ont guère besoin d'une telle aide. Pourtant sur les centaines de mannequins embauchés dans les principales agences québécoises, seul un petit nombre a moins de 16 ans.

Hier, la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ) a malgré tout sauté ce geste important. «C'est une décision qui démontre que le milieu de la mode peut changer, et nous ne pouvons que nous en réjouir», a indiqué Lina Bonamie, présidente de la FIQ. «Il est important de souligner publiquement les gens qui ont le courage de prendre de telles décisions afin que d'autres en soient inspirés.»

La ministre de la Condition féminine, également responsable des Communications et de la Culture, se réjouit de ce premier pas, mais n'entend pas dompter l'industrie par la voie législative. «C'est sûr que, en France ou en Italie, cette industrie prend une place énorme et que ça fait travailler beaucoup de monde. Ici, c'est beaucoup moins important. Je ne dis pas non [à une loi], mais je pense qu'on peut amener les gens à prendre leurs responsabilités par la conscientisation», persiste la ministre.

Le branle-bas de combat dans l'industrie de la mode a été déclenché l'an dernier par le décès du modèle brésilien de 21 ans, Ana Carolina Reston. Elle pesait 40 kg et mesurait 1 m 72 lors de son décès à l'hôpital de São Paulo.

Peu de temps après, l'industrie de la mode italienne s'est mise au pas, suivie par l'industrie de la mode espagnole, qui s'est imposé un code de conduite comportant des critères sévères en matière de poids. L'an dernier, à l'occasion de la Semaine de la mode de Madrid, cinq jeunes mannequins ont été bannis des passerelles.

Au début 2007, les professionnels de la mode américains ont aussi adopté des règles excluant les jeunes filles anorexiques de leurs défilés.

Le Devoir

Précisions

Deux précisions doivent être apportées à l'article «Quartier Mont-Saint-Hilaire, au cœur de la ville» paru dans le cahier *Habitation* du samedi 22 septembre. D'abord, il faut lire que le centre communautaire construit près de la résidence disposera non pas d'une salle de spectacle de 400 places, mais d'une salle communautaire. De plus, c'est au même titre que les autres organismes locaux et régionaux que la résidence Quartier Mont-Saint-Hilaire réservera des plages horaires au centre communautaire pour la tenue d'activités pour ses résidents.

Rectificatif

L'Association du village Durocher milite pour l'érection d'une structure horizontale sur le site de l'ancien échangeur du Parc-des-Pins, près du mont Royal, à Montréal. L'article «Plus de cent propositions pour aménager l'intersection», publié le samedi 6 octobre dernier, indiquait le contraire en parlant d'une «structure verticale». Nos excuses.

SUITE DE LA PAGE 1

étrangères — pour répondre à l'ultimatum lancé la semaine dernière par le premier ministre Stephen Harper. Ce dernier avait soutenu qu'il interpréterait l'adoption du discours du Trône comme un «mandat clair» pour gouverner, affirmant même que les priorités énoncées seraient considérées comme des votes de confiance une fois le tout traduit en projets de loi.

Stéphane Dion a rejeté du revers de la main les menaces de Stephen Harper hier. «Un discours du Trône ne peut pas mettre entre parenthèses le Parlement, a-t-il dit. Il faut évaluer chaque projet de loi à son mérite. Dire qu'il faut appuyer tous les projets de loi qui suivent le discours du Trône n'a pas de sens. Ça ne fonctionne pas comme ça.» Cette façon de vouloir diriger le pays comme si le premier ministre était à la tête d'un gouvernement majoritaire est «irrespectueux de la volonté des Canadiens», a affirmé Stéphane Dion. «Il veut prendre le Parlement en otage en le soumettant à des crises de confiance montées de toutes pièces.»

Si, dans son discours du Trône, le premier ministre manifeste le désir d'empêcher le Parlement de jouer son rôle démocratique, il sera alors «responsable» de défaire le gouvernement et de provoquer des élections, a dit M. Dion. Mais Stephen Harper en portera l'odieux, a-t-il ajouté.

Stéphane Dion a soutenu que «toutes les options restent ouvertes» en vue du discours du Trône. «Tout comme les Canadiens, nous ne voulons pas d'élections. Mais si Harper nous y force, nous serons prêts. Si les conservateurs, par leur intransigeance, poussent le Ca-

SUITE DE LA PAGE 1

a droit à 4000 \$ annuellement. M. Patenaude, lui, a présenté des dépenses de plus de 18 000 \$ en tant que directeur adjoint, alors que les règles prévoient un maximum de 2500 \$.

Le rapport de Fasken Martineau indique aussi que le directeur d'arrondissement «a manqué à son devoir de loyauté envers la Ville» en s'attribuant une prime de rendement de 10 % de son salaire pour 2006, alors que c'est plutôt une prime de 6,5 % qui a été déclarée au Service du capital humain de la ville centre.

Le maire Harbour est pour sa part écorché pour avoir fait usage d'un prête-nom afin de se faire rembourser des cours d'anglais privés et des frais de repas (à deux occasions).

Quant à la question des dépenses d'alcool, Fasken Martineau indique que c'est au conseil d'arrondissement «qu'il revient de juger de l'opportunité de sanctionner» ou non l'achat d'alcool.

Confiance

En point de presse hier à l'hôtel de ville, M. Tremblay n'a pas réclamé explicitement la démission de Stéphane Harbour à titre de maire d'arrondissement, mais il a mentionné que celui-ci devrait réfléchir à cette possibilité. «C'est à M. Harbour d'évaluer s'il a encore la confiance des citoyens d'Outremont et la crédibilité pour gérer l'arrondissement», a indiqué le maire de la Ville.

Interrogé pour savoir si lui-même estime que M. Harbour dispose de cette confiance, M. Tremblay a répondu que «le fait qu'il lui ait demandé de quitter [le caucus et le fait qu'il ait quitté ses autres fonctions, [...] ça répond à cette question». Il a ensuite réitéré que «ce sont les citoyens qui ont élu le maire Harbour et [que] c'est à lui d'évaluer s'il a encore leur confiance».

Car, dans son rapport, le bureau d'avocats Fasken Martineau écrit que la preuve mène à la «conclusion que le maire de l'arrondissement a posé des gestes entraînant l'impossibilité d'identifier le réel bénéficiaire de la dépense

SUITE DE LA PAGE 1

la salle trop comble et la nuée de journalistes faisant le pied de grue. On voulait savoir ce que John Tory ferait de sa promesse de financer les écoles confessionnelles dans les mêmes conditions que les écoles catholiques déjà subventionnées par l'État.

Un enjeu central

Cette promesse, marginale dans son programme, était presque passée inaperçue en juin dernier, mais le chef conservateur y tenait. Selon lui, c'était une question de principe et d'équité. Mais en août, le chef libéral Dalton McGuinty avertissait qu'il ferait de cet engagement un enjeu central de la campagne. Son équipe avait vu juste. Plus les Ontariens en ont entendu parler, plus ils se sont rebiffés, y compris dans les rangs conservateurs. Des candidats ont même refusé de l'inscrire dans leur documentation électorale.

Pris à partie à chaque détour, confronté à une chute de popularité, le chef conservateur s'est vu forcé de réagir. A 10 jours du vote, il a dit que cette politique ne serait pas imposée aux citoyens mais soumise à un vote libre à l'assemblée législative. «J'ai écouté», répétait-il en point de presse pour justifier son virage. Mais lui qui avait fait campagne en s'attaquant aux promesses non tenues de Dalton McGuinty se voyait réduit à reculer avant même d'être élu.

«C'était la pire façon de se sortir de cela parce que ça reportait l'attention sur l'autre enjeu central de sa campagne, le leadership, mais à son détriment», analyse le politologue Luc Julliet, de l'université d'Ottawa. À son avis, Tory avait sous-estimé l'impact négatif de sa promesse sur l'électorat, mais ce qui surprend davantage le professeur, c'est la manière dont Tory a entretenu la controverse en refusant de corriger le tir dès le début. Grâce à lui, les libéraux ont pu enfoncer ce clou du début à la fin de la campagne, tout en s'exonérant d'un examen plus minutieux de leur bilan.

Dalton McGuinty y est revenu sans arrêt, même avant le recul de M. Tory. Ainsi, mercredi dernier, devant quelques centaines de convives réunis par l'Empire

nada en élections, nous, les libéraux, leur ferons regretter d'avoir engagé la bataille», a-t-il lancé.

Mais le chef libéral, secoué par une crise interne depuis trois semaines, a affirmé à plusieurs reprises qu'il est «conscient» que les Canadiens ne veulent pas d'élections. «Aujourd'hui, comme chef de l'opposition, je sais que la grande majorité des Canadiens ne veulent pas d'élections fédérales tout de suite. Elles seraient les troisièmes élections fédérales en quatre ans, en plus des élections provinciales imminentes et récentes. Je le sais et je veux que le Parlement actuel fonctionne et fasse œuvre utile», a-t-il dit.

Selon Stéphane Dion, les libéraux n'ont jamais fait d'obstruction systématique au Parlement depuis 20 mois et n'ont pas l'intention d'en faire, a-t-il dit pour répondre aux attaques de Stephen Harper sur le sujet. M. Dion a rappelé que c'est Stephen Harper qui a fait distribuer un livre à ses députés le printemps dernier sur l'art de bloquer les travaux des comités parlementaires.

Malgré cette volonté clairement affichée de faire fonctionner le Parlement, Stéphane Dion a refusé de préciser ses intentions. S'il veut voir les dossiers de l'Afghanistan, de l'environnement, de la pauvreté et de la productivité inscrits dans le discours du Trône, il n'a pas voulu étoffer ses demandes. «Quand on aura pris connaissance du discours du Trône, on jugera avec attention ce qui est proposé et comment nous devons agir en tant qu'opposition.»

Il faut rester unis, dit Dion

Concernant la crise qui secoue son parti, Stéphane Dion affirme retenir une leçon: «Les libéraux doivent toujours rester unis. C'est la seule façon de gagner l'ap-

OUTREMONT

et ne permettant pas d'en déterminer le bien-fondé».

Se défendant en conférence de presse, M. Harbour fait valoir qu'il existe un flou juridique et administratif quant à la possibilité pour le maire de l'arrondissement d'Outremont de se faire rembourser des cours d'anglais. Devant ce flou, il a convenu avec M. Patenaude que les factures soient plutôt faites au nom de l'ancien conseiller politique, a dit le premier magistrat d'Outremont. «Lorsque j'ai été informé que cette pratique pouvait ne pas être conforme, j'ai immédiatement remboursé tous les frais reliés à ces cours d'anglais», a dit M. Harbour.

Concernant le remboursement de deux factures de restaurants en ayant recours à un prête-nom, M. Harbour a affirmé qu'il avait pris ces repas dans le cadre de rencontres avec des fournisseurs de l'arrondissement. «L'allocation de dépenses des élus n'interdit pas le remboursement de certaines dépenses spécifiques», a-t-il soutenu. «Le moyen utilisé pour ces remboursements était inapproprié et j'en conviens, mais il n'y a pas eu double paiement, il n'y a pas eu fraude, il n'y a pas eu malversation», a-t-il dit. Il a affirmé qu'il rembourserait ces deux factures.

Toutefois, il n'a pas l'intention, à tout le moins pour le moment, de rembourser l'alcool qu'il a pu boire aux frais des contribuables au Salon des élus. «Je comprends à la lecture du rapport qu'il est extrêmement difficile de faire la part de qui a consommé quoi [...] Il n'y a pas de quantification qui nous permette de procéder à ces remboursements dans le rapport», a mentionné M. Harbour.

Refusant de prendre tout le blâme, le maire d'Outremont a mis l'accent sur les agissements de MM. Mailhot et Patenaude, qui, selon lui, ont «trahi» sa confiance. Dans son rapport, Fasken Martineau écrit que «le directeur d'arrondissement et le directeur adjoint de l'arrondissement ont posé des gestes qui ne respectent pas les politiques [...] de la Ville», concernant les comptes de dépenses, des contrats d'emploi et des primes de rendement.

Il n'a pas été possible hier de joindre Jean-Claude Patenaude. Dans un communiqué remis à des journa-

ONTARIO

Club et le Canadian Club de Toronto, il a relégué dans l'ombre sa propre annonce en faveur de la métropole ontarienne pour s'attaquer au projet du chef conservateur, mettant en doute ses qualités de leader.

Un candidat crédible

John Tory joue son avenir avec cette élection. Il avait pourtant réussi, ce qui est rare pour un chef d'opposition, à s'imposer comme un candidat crédible au poste de premier ministre. Les sondages le plaçaient à égalité avec le premier ministre sortant, qui est normalement avantagé dans ce genre d'enquêtes.

L'homme est engagé et direct comparativement au très raide et froid Dalton McGuinty. Le chef conservateur n'a pas hésité, tout au long de la campagne, à aller au-devant des électeurs, faisant même du porte à porte avec les médias à ses trousses. Le chef libéral, en revanche, a presque toujours navigué dans des atmosphères fortement contrôlées, à l'abri des accrochages avec des citoyens mécontents.

Et ils sont nombreux, frustrés de ne pas avoir encore de médecin de famille, de ne pas avoir les soins promis pour leurs enfants autistes, d'avoir à payer un impôt santé après que les libéraux eurent promis de ne pas hausser les taxes durant la dernière campagne.

McGuinty avait un autre handicap, similaire à celui du chef libéral du Québec, Jean Charest, durant les dernières élections provinciales. Les statistiques, aussi belles soient-elles, convainquent toujours difficilement l'électeur dont le vécu quotidien ne correspond pas aux chiffres. Les temps d'attente ont baissé, des médecins et des infirmières ont été embauchés, les activités parascolaires ont repris dans les écoles ontariennes. On n'y a pas connu d'autres jours de grève, la taille des classes au primaire a diminué. Mais des gens attendent encore pour être opérés de la hanche, et un million d'Ontariens n'ont pas de médecin de famille. Le secteur manufacturier perd des emplois et la politique énergétique de la province ne permet toujours pas de fermer les centrales au charbon.

Un cadeau

«Tory lui a fait un cadeau parce que, sans la contro-

verse autour des écoles confessionnelles, le chef libéral n'aurait pu rester dans sa bulle», croit Luc Julliet. Plusieurs de ces enjeux seraient revenus à la surface, et il aurait dû répondre de ses décisions. Là encore, au-delà des écoles religieuses et du leadership, les conservateurs ne se démarquaient pas vraiment des libéraux. Aucune différence fondamentale n'aurait pu leur permettre de détourner l'attention de cette promesse de financement.

Tapotant nerveusement son BlackBerry, un conseiller politique de John Tory convient en privé que cette affaire d'écoles religieuses a torpillé leur campagne. Dans l'entourage du chef néo-démocrate Howard Hampton, on ne cachait pas son irritation la semaine dernière. Après avoir passé la campagne à éviter de parler des écoles religieuses, M. Hampton n'a pas réussi à imposer ses enjeux, comme la hausse du salaire minimum. Frustré, il a fini par dénoncer publiquement ce qu'il a qualifié de détournement de campagne.

La grande question est maintenant de savoir si John Tory réussira à se faire élire dans son comté. Il a choisi de se présenter dans la difficile circonscription de Don Valley West, où il est né et vit toujours, plutôt que dans le comté où il a remporté une élection partielle en 2005. Il fait face à la députée sortante et populaire ministre de l'Éducation, Kathleen Wynne. Selon un sondage local, elle serait en avance. Mais même s'il gagne son comté, il aura la vie dure dans son parti après la terrible campagne qu'il a menée, croit Luc Julliet. Surtout que son parti pourrait même perdre des sièges, si on se fie aux derniers sondages qui évoquent un écart oscillant entre 11 et 15 % entre les libéraux et les conservateurs. Et dire qu'il n'était que de 5 % il y a seulement un mois.

À la dissolution de la Chambre, les libéraux détenaient 68 sièges, les conservateurs, 24, et le NPD, 10. Il y avait aussi un indépendant. La nouvelle assemblée comptera quatre sièges de plus pour un total de 107.

Le Devoir

listes le 1^{er} octobre, M. Mailhot avait affirmé n'avoir «absolument rien à [se] reprocher».

Opposition

À l'issue du point de presse de M. Harbour, le chef du parti d'opposition Vision Montréal, François Purcell, a dit être «complètement décontenancé». «M. Harbour vient ici pour se laver les mains de toute chose, de tout geste, de toute affaire. Il jette en plus les blâmes sur ses fonctionnaires», a-t-il mentionné. «Il n'était au courant de rien, selon ses dires. Ça n'a pas de bon sens, c'est le premier magistrat de l'arrondissement, avec ses conseillers de la même équipe», a-t-il dit.

Vision Montréal réclame une enquête policière pour faire la «lumière en profondeur» sur cette affaire. «On a un rapport qui soulève de graves questions et qui laisse beaucoup de questions sans réponse», a indiqué François Purcell. Il a aussi demandé la démission immédiate de Stéphane Harbour et la mise sous tutelle de l'arrondissement en attendant de nouvelles élections.

M. Tremblay juge que ces demandes sont injustifiées. «C'est exagéré de demander une enquête policière ou une mise en tutelle», a-t-il dit. «Nous avons pris les décisions qui s'imposent» en mandant les deux firmes de vérification, croit M. Tremblay.

Une copie du rapport a été envoyée au cabinet de la ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau. Son attaché de presse a indiqué hier que, si «des décisions doivent être prises pour donner suite, elles seront évaluées de concert avec la Ville de Montréal». Toutefois, la Ville est libre d'entreprendre immédiatement des actions pour récupérer l'argent qu'elle estime avoir perdu.

Le maire Tremblay a demandé au directeur général de la Ville de «mettre en application les conclusions du rapport dans les plus brefs délais, et d'évaluer les pertes financières et les recours légaux possibles pour récupérer cet argent».

Le Devoir

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction
Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier rédaction@ledevoir.com

La publicité
Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305